

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels



**10<sup>e</sup>  
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 26 septembre 1979,  
à 15 h 20

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. William R. Tolbert, président de la République du Libéria .....	173
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. van der Klaauw (Pays-Bas) .....	178
Déclaration de M. Malfatti (Italie) .....	182
Déclaration de M. Kusumaatmadja (Indonésie) .....	185
Déclaration de M. Chňoupek (Tchécoslovaquie) .....	189
Déclaration de M. Comer (Nouvelle-Zélande) .....	193
Déclaration de M. Pastor (Argentine) .....	197

**Président : M. Salim Ahmed SALIM  
(République-Unie de Tanzanie).**

*Allocution de M. William R. Tolbert,  
président de la République du Libéria*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va entendre cet après-midi une déclaration de Son Excellence M. William R. Tolbert, président de la République du Libéria et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine [OUA]. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à Son Excellence M. William R. Tolbert, président de la République du Libéria et président en exercice de l'OUA, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. TOLBERT (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : Dans cinq ans, un siècle sera écoulé depuis que l'Afrique s'est trouvée sans défense, à Berlin, devant les puissances. Les mêmes nations qui, alors, avaient depuis longtemps pillé les trésors de l'Afrique et enlevé ses enfants pour les jeter dans l'esclavage déclaraient que, même dans sa patrie africaine, l'Africain ne serait pas libre. L'injustice et l'indignité devaient frapper l'Africain en Afrique même, le seul endroit sur terre qu'il puisse appeler son foyer. A la même époque, pendant 37 ans, symbole de l'âme invincible de l'Afrique, torche de la vengeance de l'Afrique, flamme de la renaissance de l'Afrique, la République du Libéria, faible matériellement mais forte spirituellement, bien que défiée, est restée indomptable.

3. Hélas, les années se sont envolées depuis et, aujourd'hui, au nom de 49 Etats africains souverains représentant près d'un tiers de cette assemblée, un Président libérien se présente ici pour s'efforcer, dans l'humilité mais avec fierté, de parler non de vengeance mais de victoire, non de puissance mais de justice, non de confrontation mais de réconciliation, non de conflit mais de conciliation, non d'action égoïste et de protectionnisme mais de coopération authentique pour le progrès du monde entier. Nous sommes venus pour parler non de domination mais

de développement, non de division mais d'unité, non d'avarice mais de générosité, non de haine mais d'amour, non d'exploitation de l'homme mais des droits de l'homme, non de guerre mais de paix.

4. Quelle meilleure preuve pourrait-on apporter du fait que l'Afrique gagne rapidement la place qui lui revient au premier rang des affaires humaines ? En moins d'un siècle, depuis 1884 — période dont je viens de parler —, l'Afrique a fait des progrès qui l'ont amenée des prises de la servitude aux frontières de l'important, des profondeurs de l'exploitation aux conseils de l'épanouissement humain. Cette renaissance, toutefois, est vue par les Africains non pas tant comme la réalisation d'un héritage longtemps refusé mais comme l'occasion rêvée offerte elle-même, de sortir de sa torpeur et d'apporter rapidement sa contribution africaine unique aux relations internationales dans un monde troublé.

5. Notre sens de l'importance historique du rôle de l'Afrique dans les affaires mondiales aujourd'hui est encore renforcé par votre élection aux hautes fonctions de Président de la trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vous êtes, Monsieur le Président, l'un des fils les plus éminents de l'Afrique, ayant fait ses preuves. Venant de l'Etat frère épris de paix qu'est la République-Unie de Tanzanie, vous et votre pays êtes placés à l'avant-garde de la tâche non encore terminée de la libération de l'Afrique, de son unité et de son développement. Sur les champs de bataille de l'Afrique australe où se poursuit la guerre de libération, les efforts constructifs bien connus de la Tanzanie placent ce pays à l'avant-garde de la justice et de la liberté dans le monde. Dans le cercle de la diplomatie internationale et dans les débats internationaux, de même que dans le domaine des idées constructives et de l'action pragmatique, les dirigeants et les diplomates de la Tanzanie ont été les champions de la cause africaine. Pour toutes ces raisons, alliés à vos qualités et à vos connaissances personnelles, à votre énergie et à votre affabilité, nous sommes certains que vous saurez mener les travaux de cette session de l'Assemblée à bon terme et à des résultats importants.

6. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à M. Liévano, de la République de Colombie, pour la façon heureuse dont il a présidé les travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

7. Nous souhaitons la bienvenue à l'Etat de Sainte-Lucie, cent cinquante-deuxième Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation, en l'accueillant en son sein, a fait un pas de plus vers la réalisation de son but d'universalité.

8. Depuis la clôture de la trente-troisième session, le continent africain a été frappé par le deuil, avec le départ de deux de ses vaillants fils : Houari Boumediene, président de la République populaire d'Algérie, et Antonio Agostinho Neto, président de la République populaire

d'Angola. Le président Neto était un combattant héroïque de la liberté sur les dernières frontières de l'indépendance africaine, alors que le président Boumediene se tenait avec vaillance parmi les pionniers de l'émancipation de l'Afrique et du tiers monde, tant du point de vue politique qu'économique. Leurs avis nous feront douloureusement défaut au sein des conseils respectés de notre temps, mais nous espérons que leur âme reposera en paix dans les cloîtres sacrés de la béatitude éternelle.

9. En juillet dernier, le Libéria a eu l'honneur d'être le pays hôte de la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, en notre capitale, Monrovia. Comme le veut la coutume annuelle, les dirigeants de l'Afrique, inspirés par un sentiment toujours présent d'unité et de solidarité, ont pu se réunir entre frères dans une atmosphère cordiale pour faire face aux énormes problèmes de l'Afrique. Les nombreuses décisions importantes prises à Monrovia [voir A/34/552] sont une preuve nouvelle de l'engagement de l'Afrique d'améliorer la vie de nos peuples, ainsi que des efforts sincères réalisés en Afrique pour explorer toutes les voies raisonnables et viables de coopération interafricaine et de sécurité et de paix mondiales.

10. A l'heure actuelle, plus que jamais auparavant, l'Afrique est fermement résolue à développer les avantages déjà obtenus par les pays africains dans le domaine du développement économique et social. Plusieurs des questions qui doivent être discutées au cours de cette session de l'Assemblée générale portent directement sur des points dont est saisie l'OUA. Malheureusement, un trop grand nombre des questions dont cette assemblée est saisie demeurent sans solution depuis de nombreuses années. Par exemple, près de 20 ans après l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], la question de la décolonisation, notamment en Afrique australe, reste sans solution.

11. Dans le domaine du désarmement, la course aux armements entre les superpuissances se poursuit sans entraves. En outre, et il faut le regretter, des dépenses de plus en plus élevées en armements continuent d'être engagées par presque tous les pays, y compris par des pays pauvres dont les maigres ressources devraient être utilisées de manière productive pour améliorer le niveau de vie de leurs populations. Ce commerce dans les armes de la mort est poursuivi le plus vigoureusement par des pays qui, en tirant de grands bénéfices, notamment dans les régions les plus explosives et les plus sensibles du monde, continuent de prêcher la paix dont ils prétendent être les champions.

12. Un troisième exemple est le domaine du développement économique où, en dépit de deux décennies du développement proclamées par cette grande organisation, des programmes d'aide au développement des pays riches, des nombreuses études et des stratégies pour le développement, les pays riches deviennent plus riches alors que les pays pauvres languissent de plus en plus.

13. Dans ce sombre contexte, la convocation annuelle de l'Assemblée générale offre à tous les Etats Membres de cette organisation — qui comprend maintenant la plupart des nations du monde — l'occasion de se réunir dans la tranquillité et de s'efforcer d'arriver à un monde meilleur pour toute l'humanité, grâce à un débat calme et conséquent et à des propositions raisonnables.

14. Alors que la vaste majorité de la population du monde vit dans l'ignorance, la maladie et la pauvreté, les

discours fleuris et les résolutions verbeuses se succèdent sans fin à l'Organisation des Nations Unies et au sein d'autres instances internationales sans pour autant alléger le fardeau de l'humanité souffrante. Se peut-il que la voix de si nombreux pays ne soit pas entendue pendant si longtemps par si peu de pays ?

15. L'Afrique a le plus grand nombre de pays pauvres du monde et plusieurs millions de ses habitants vivent dans une pauvreté abjecte, à un niveau de subsistance humaine qui est un affront à la dignité de l'homme. En Afrique et dans d'autres parties de notre monde unique se peut-il que les besoins d'un si grand nombre restent non satisfaits pendant encore longtemps ?

16. De nombreux programmes ont déjà été mis en œuvre par les Nations Unies et méritent tous nos éloges; mais les nombreuses questions non encore résolues à l'ordre du jour en ce qui concerne le développement doivent rester prioritaires. Simultanément, l'OUA estime que, grâce aux efforts unifiés et concertés au sein de notre organisation régionale et grâce à des alliances productives avec d'autres régions du tiers monde, nous, qui sommes ce qu'on pourrait appeler "les misérables du monde", pouvons réaliser de réels progrès économiques et sociaux.

17. L'instauration du nouvel ordre économique international est essentielle si les non-nantis de ce monde doivent un jour avoir la part qui leur revient des immenses ressources que la bienveillance de Dieu a voulu répartir sur notre terre. En conséquence, l'OUA travaillera plus vigoureusement encore avec le groupe des non-alignés et d'autres organisations régionales, en vue de mettre en œuvre le programme d'action pour l'instauration d'une société mondiale plus juste et équitable.

18. De manière juste et équitable, la richesse de l'Afrique du Sud, de la Namibie, et du Zimbabwe appartient aux peuples de ces Etats. Pourtant, les Africains qui constituent là-bas la vaste majorité des populations ne peuvent pas jouir de leurs propres terres avec dignité et ils ne peuvent pas non plus obtenir une juste récompense pour le fruit de leur travail. Le racisme est la règle suprême, et la politique haïe d'*apartheid* se poursuit sans obstacles.

19. La violation quotidienne des droits des êtres humains en Afrique australe pour des raisons de race est un camouflet direct aux nations de l'Afrique, en particulier, et un affront avilissant à cette noble organisation dont les obligations morales et légales de défendre les peuples opprimés partout dans le monde doivent être respectées.

20. Combien de temps la conscience de l'humanité avisée et raisonnable permettra-t-elle aux racistes et à l'*apartheid* de souiller notre époque ? Le régime raciste arrogant de l'Afrique du Sud croit à tort que les dissensions entre les Etats africains, dont certaines sont favorisées par l'Afrique du Sud elle-même et les problèmes que connaissent nos nations dans le domaine du développement économique empêcheront l'Afrique de libérer tous les Africains dans l'ensemble du continent. Que les racistes continuent à vivre de leurs erreurs, mais l'Afrique ne renoncera pas à ses promesses et à son devoir à l'égard des peuples de l'Afrique australe. Alors que les racistes continuent leurs méfaits, l'Afrique ne connaîtra pas de repos tant qu'elle ne pourra se tenir debout dans la lumière du soleil de la liberté.

21. La patience de l'Afrique est à bout, mais l'Afrique vaincra. Le bien l'emportera sur le mal ! La justice l'emportera sur l'injustice ! La victoire est certaine !

22. L'Afrique est reconnaissante de la position adoptée par plusieurs nations du monde et de l'appui qu'elles lui ont apporté dans la lutte contre l'*apartheid* et le racisme. Nous attendons avec impatience le jour où tous ceux qui marquent leur désaccord avec l'Afrique du Sud par des déclarations feront courageusement suivre leurs paroles d'actions conséquentes.

23. Ainsi motivés, nous demandons à la communauté internationale de reconnaître à temps le besoin d'une assistance accrue aux Etats courageux de première ligne qui ont grandement souffert et continuent à consentir de très lourds sacrifices dans leur lutte pour libérer l'Afrique australe du colonialisme et du racisme. Les Etats de première ligne, comme d'autres pays en développement, doivent utiliser leurs maigres ressources non seulement pour assurer les responsabilités inexorables de leur propre développement économique, mais également pour appuyer la noble lutte de libération. En raison des difficultés que leur causent la furie et les attaques des racistes, ces Etats braves et héroïques devraient recevoir toute l'aide matérielle et morale que peut leur apporter la communauté mondiale.

24. Nous comprenons qu'aucun Etat — et encore moins un Etat non africain — n'est obligé d'aider les Etats de première ligne. En même temps, l'Afrique estime que les actes d'aucun pays ne doivent témoigner d'une collusion avec le régime raciste de Pretoria. Nous espérons avec ferveur que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies comprendront qu'il est mal, du point de vue moral, de coopérer de quelque manière que ce soit avec l'Afrique du Sud, aidant ainsi à perpétuer les horreurs de l'*apartheid*. Celui qui prêche la démocratie et le droit de l'individu à la liberté et à la poursuite du bonheur comme but de la vie ne peut apporter son appui, sous quelque forme que ce soit, aux maux endémiques du système diabolique d'*apartheid*.

25. Même si l'Afrique doit lutter seule, et Dieu veuille que ce ne soit pas le cas ! nous ne connaissons pas de repos tant que nous n'aurons pas démolé la vile structure de l'*apartheid*, lorsque Dieu le voudra et grâce à notre force concertée.

26. A la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Monrovia, l'Afrique a demandé une fois de plus un embargo complet sur les armements et le pétrole ainsi que d'autres sanctions économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud. La collaboration nucléaire entre l'Afrique du Sud et certaines puissances occidentales a été regrettée, et on a demandé avec force que cette collaboration cesse immédiatement. La fabrication des armes nucléaires, mise à la disposition d'une bande désespérée de racistes, représente une des menaces les plus grandes à la sécurité et à la paix du monde, et mérite l'attention la plus urgente de cette organisation.

27. Faisant ouvertement fi des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité, Pretoria continue ses tactiques dilatoires dans l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance du Territoire international de Namibie dans le but d'établir là-bas un régime fantoche. Ce mépris continu, à notre avis, n'a laissé au Conseil de sécurité d'autre choix que celui de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie en invoquant des mesures coercitives contre l'Afrique du Sud comme le prévoit le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous demandons donc au Conseil de sécurité de se réunir à cette fin aussitôt que possible.

28. Que la South West Africa People's Organization [SWAPO] soit le seul représentant authentique du peuple namibien est bien établi dans les résolutions adoptées par cette organisation. Par conséquent, il est nécessaire que nous continuions d'apporter un appui matériel à la SWAPO dans le combat qu'elle mène en tant que fer de lance de la lutte armée et dans la négociation pour la liberté de la Namibie. L'appui économique et moral déjà apporté par la communauté internationale et l'aide importante apportée par les Nations Unies au peuple de Namibie sont grandement appréciés par tous les membres de l'OUA. Cet appui sera encore nécessaire jusqu'à ce que chaque pouce du territoire namibien soit libéré, y compris Walvis Bay.

29. Si de nouvelles initiatives devaient être prises par les cinq pays occidentaux, hâtant l'accession de la Namibie à l'indépendance véritable dans un contexte pacifique, l'effort que cela représenterait mériterait notre plus grande gratitude.

30. Les bruits qui courent quant à la situation au Zimbabwe, particulièrement en ce qui concerne la mise en place d'un gouvernement dirigé par l'évêque Muzorewa, n'ont pas trompé l'OUA, ni d'autres nations de bonne foi, qui ne peuvent croire que le régime de Muzorewa ait été élu librement et justement par la majorité du peuple.

31. L'OUA condamne sans réserve le régime fantoche de Muzorewa et reste convaincue que la Rhodésie est toujours une colonie du Royaume-Uni en rébellion contre la Couronne. L'OUA a demandé à tous ses membres de s'abstenir de reconnaître le régime de Muzorewa; toute tentative visant à reconnaître le régime minoritaire et illégal de la Rhodésie, de la part d'un membre de la communauté internationale, quel qu'il soit, serait considérée comme un acte d'hostilité envers l'Afrique.

32. En attendant, les sanctions économiques prises par les Nations Unies contre la Rhodésie doivent être maintenues, car toute levée de ces sanctions par une quelconque nation équivaldrait à la reconnaissance de ce régime fantoche.

33. En reconnaissant le Front patriotique en tant que seul représentant légitime et authentique du peuple du Zimbabwe, l'OUA a réaffirmé la légitimité de la lutte armée menée par le Front patriotique, a demandé son intensification, et a décidé d'augmenter son aide politique, matérielle et financière au Front patriotique. Telle a été la position unanime adoptée par l'Afrique à Monrovia.

34. Néanmoins, l'Afrique n'a jamais fermé la porte à une solution pacifique du problème du Zimbabwe. C'est pourquoi le plan en neuf points sur le Zimbabwe, adopté lors de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, qui s'est tenue à Lusaka du 1<sup>er</sup> au 7 août 1979 [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15], est encourageant pour l'Afrique. Nous suivons avec un vif intérêt les entretiens constitutionnels en cours à Londres, qui réunissent à la table de conférence les principales parties au problème du Zimbabwe. Nous espérons profondément qu'une constitution et des modalités appropriées, acceptables par toutes les parties concernées, résulteront de ces entretiens afin que le Zimbabwe accède à l'indépendance véritable avec un gouvernement par la majorité.

35. En ce qui concerne le grave danger pour la paix et la sécurité internationales inhérent à la crise du Moyen-Orient, l'Afrique a réaffirmé à Monrovia son soutien jamais démenti et son engagement résolu à la lutte du peuple

palestinien pour l'exercice plein et entier de ses droits nationaux.

36. En s'engageant à apporter son soutien total à la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, l'Afrique, prenant la parole à Monrovia, a condamné tous les accords partiels et les traités qui violent les droits reconnus du peuple palestinien et vont à l'encontre du principe d'une solution juste et globale du problème du Moyen-Orient.

37. Si nous voulons que les initiatives actuelles de paix au Moyen-Orient aboutissent à un règlement global, juste et durable, il semble impératif, à notre avis, que le cadre des négociations soit élargi afin d'inclure le peuple palestinien, représenté par l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], car seul le peuple palestinien a le droit de parler en son nom et sa participation est indispensable à la réussite de toute initiative de paix au Moyen-Orient.

38. Le droit de l'Etat d'Israël à l'existence doit être respecté par tous, y compris par le peuple palestinien. En même temps, nous devons insister également sur la pleine reconnaissance et le plein respect des droits nationaux du peuple palestinien par l'Etat d'Israël, notamment son droit à l'autodétermination et son droit de constituer un Etat propre. Israël doit se retirer de tous les territoires arabes occupés. Dans ce contexte, l'établissement de colonies de peuplement sur le territoire arabe et la poursuite des bombardements israéliens au Sud du Liban, causant tant de victimes parmi les innocents, ne peuvent que peser sur la négociation d'une paix tant désirée en aggravant une situation déjà explosive.

39. Dans le monde unique qui est le nôtre, chaque être humain a le droit inaliénable de retourner sur la terre qu'il peut considérer comme la sienne. Ceci étant vrai, chaque nation doit vivre dans la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, à l'abri de la terreur et des menaces, des intimidations et des violations territoriales.

40. Dans la recherche de la réconciliation et de la conciliation au Moyen-Orient, nous espérons que les craintes céderont le pas à la confiance, la méfiance à la bonne volonté, les conflits à la coexistence pacifique.

41. Dans cet esprit, le Libéria lance un appel à toutes les nations du monde, leur demandant de favoriser le processus de paix au Moyen-Orient afin qu'un règlement d'ensemble du conflit existant soit trouvé.

42. Nous insistons pour que tous les peuples puissent bénéficier de l'autodétermination. Or, en ce moment-même, nous sommes confrontés au litige dangereux du Sahara occidental. A la suite des médiations intervenues dans ce domaine, et sur la base du rapport du Comité *ad hoc* des chefs d'Etat sur le Sahara occidental, connu sous le nom de Comité de cinq sages, l'OUA a décidé à Monrovia qu'un climat propice à la paix doit être créé dans la région grâce à un cessez-le-feu général et immédiat, et que le droit à l'autodétermination doit être donné au peuple du Sahara occidental à l'occasion d'un référendum libre et général lui permettant de choisir entre l'indépendance totale ou le maintien du *statu quo* [voir A/34/552, p. 95 et 96].

43. Ayant pleinement assumé ses responsabilités en la matière par l'intermédiaire de ce comité de sages, l'Afrique continue de prendre des initiatives en vue de l'application pacifique de cette décision. Dans ce processus, la souveraineté, l'intégrité territoriale de la Mauritanie et la reconnaissance par la communauté internationale de ses frontières, devraient être respectées.

44. Les différends prolongés concernant l'autodétermination, autodétermination à laquelle a droit le peuple du Sahara occidental, ne font que retarder inutilement la solution des problèmes plus urgents de développement que le peuple de cette région doit résoudre.

45. Les violents troubles politiques et les ingérences étrangères en Asie du Sud-Est et en d'autres parties du monde ont pendant trop longtemps entravé le progrès et le développement. Ils ont aussi causé l'exode massif de certains peuples hors de leurs pays. Les abus flagrants et éhontés de la dignité et des droits des hommes, des femmes et des enfants dans le monde représentent un mal proprement abominable, car cela signifie la dislocation et la destruction de ce qu'il y a de plus important sur notre planète.

46. Pour notre part, nous avons maintenant en Afrique plus de 4 millions de réfugiés, ce qui fait que ce problème a pris des proportions de crise. Par conséquent, nous lançons un appel urgent à la communauté internationale pour qu'elle augmente son assistance en vue de répondre aux besoins alarmants de nos 4 millions de réfugiés.

47. Le plein respect des droits de l'homme doit être un impératif absolu de notre temps. L'une des raisons d'être essentielles de l'Organisation des Nations Unies est que son action doit permettre à tous les peuples de jouir des droits de l'homme : droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels.

48. L'Afrique souscrit aux principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est dans cet esprit que la seizième session de la Conférence de l'OUA a autorisé la préparation d'un texte préliminaire, en vue de l'établissement d'une charte africaine des droits de l'homme qui prévoirait la création d'organes chargés de la promotion et de la protection des droits de l'homme en Afrique.

49. Notre engagement à l'égard des droits de l'homme est démontré en outre par le fait que, sur l'invitation du Gouvernement libérien, et conformément à une requête de cette assemblée, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a organisé à Monrovia, du 10 au 21 du mois de septembre, le Séminaire des Nations Unies sur la création de commissions régionales des droits de l'homme en ce qui concerne notamment l'Afrique. Ce séminaire a adopté une proposition en vue de la création d'une commission africaine des droits de l'homme. Cette commission mènera des études et fera des travaux de recherche sur les questions africaines en matière de droits de l'homme; elle examinera et évaluera les allégations de violations des droits de l'homme; et elle établira des rapports et proposera pour examen des textes législatifs portant sur la jouissance des droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous allons attacher une attention très soutenue à ces propositions importantes et constructives, car, à notre avis, elles nous rapprocheront beaucoup de notre but en ce qui concerne une commission des droits de l'homme pour l'Afrique, créée par des Africains et composée d'Africains.

50. L'Afrique désire la paix; et nous n'hésiterons jamais à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que les différends africains soient réglés de manière pacifique dans un esprit de conciliation et d'accommodement. La paix et la tranquillité doivent être établies en Afrique afin que l'énergie puissante d'un peuple vibrant et ingénieux soit utilisée pour son développement économique et social. L'OUA s'est engagée à jouer un rôle plus important dans le processus de l'épanouissement humain en Afrique. Cette action est d'autant plus impérative qu'un grand nombre de pays

d'Afrique et du tiers monde continuent de connaître un déclin de leur balance commerciale et de leurs recettes d'exportation, alors que leur dette, le coût de leurs importations, et notamment le coût de l'énergie, augmentent de manière phénoménale. Ces conditions sont de sérieux obstacles aux buts et objectifs du développement.

51. Au cours de ces quelques dernières années, des négociations intenses ont eu lieu en vue d'instaurer un ordre international plus équitable. Malheureusement, certaines nations puissantes, riches et influentes ne semblent pas désireuses de nous voir inaugurer ce nouvel ordre économique.

52. En conséquence, leurs agissements ont déçu les pays en développement au cours du dialogue Nord-Sud, à la cinquième session de la CNUCED et à d'autres conférences mondiales, y compris la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui dure depuis si longtemps.

53. Recouvrant près des trois quarts de notre planète, les océans sont notre dernière grande frontière en ce qui concerne les ressources inutilisées à mettre au service d'une famille humaine toujours plus grande. Il est fort regrettable de constater, une fois de plus, que les négociations menées depuis 1958 pour que l'exploration et l'exploitation de ces ressources se fassent dans l'ordre et l'équité ne sont pas encore terminées. Nous prions donc instamment toutes les nations de faire preuve d'un esprit de conciliation pour que cette conférence historique, qui approche maintenant de sa fin, soit couronnée de succès.

54. Cette année, une fois de plus, les questions liées à l'instauration du nouvel ordre économique international occupent une place importante dans l'ordre du jour de l'Assemblée. Plusieurs résolutions reconnaissant l'importance de la question ont été adoptées, mais la simple reconnaissance de la part des pays développés est d'une importance assez limitée par rapport à l'immensité des problèmes auxquels les pays en développement doivent faire face. L'application des résolutions adoptées et l'adoption et la mise en œuvre, cette année, de résolutions supplémentaires et plus importantes sont indispensables pour assurer la survie économique de la plupart des nations du tiers monde.

55. La portée de ces résolutions doit aller des produits de base à la stabilité monétaire, de l'endettement à l'énergie. Avec les nations riches qui sont en train de chanceler sous le poids des coûts de l'énergie toujours croissants et les nations pauvres qui sont écrasées sous le poids croissant de la demande en déclin et de la flambée des prix des produits, la communauté mondiale doit s'attaquer à la crise toujours plus aiguë de l'énergie. Nous devons œuvrer rapidement en vue de la convocation d'une conférence mondiale de l'énergie pour stimuler, par des moyens nouveaux, nos économies en difficulté.

56. En même temps, nous, pays du tiers monde, devons traduire notre interdépendance en actions productives, en projets régionaux et interrégionaux, afin que nous puissions devenir autosuffisants. L'OUA, par conséquent, s'est une fois de plus totalement engagée à l'égard des résolutions adoptées lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, demandant l'avènement d'un nouvel ordre économique international approprié à notre existence même.

57. A la Conférence de l'OUA, à Monrovia, l'Afrique s'est prononcée pour la coexistence dans la coopération et

a adopté la Déclaration de Monrovia [A/34/552, p. 83 à 85] nous engageant à l'autosuffisance collective et au développement socio-économique interdépendant. Une Conférence extraordinaire de chefs d'Etat et de gouvernements doit avoir lieu à Lagos, au Nigéria, pour s'occuper de la question du développement économique de l'Afrique, mettant en relief les projets régionaux et sous-régionaux de développement.

58. La Conférence de l'OUA, à Monrovia, a également vu l'adoption de la Stratégie pour le développement économique de l'Afrique [*ibid.*, p. 17 à 19], qui affirme la création d'une Communauté économique africaine, et d'autres recommandations figurant dans le rapport du Colloque CEA-OUA sur les perspectives de développement et de croissance économique de l'Afrique jusqu'à l'an 2000, qui a eu lieu à Monrovia au début de cette année. La seizième session de la Conférence de l'OUA a recommandé que l'Assemblée générale des Nations Unies considère cette stratégie comme faisant partie intégrante de la stratégie internationale pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

59. L'Afrique compte sur le soutien continu des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées pour la mise en œuvre de cette stratégie.

60. Je voudrais, ici, rendre un hommage des plus mérités au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, pour son dévouement constant au service de la paix et de la justice internationales, pour ses efforts consciencieux visant à rendre le mécanisme institutionnel des Nations Unies plus adapté aux besoins d'une communauté internationale toujours plus grande et pour l'attention productive qu'il a accordée aux aspirations des peuples africains. Son engagement sans réserve à l'égard des objectifs des Nations Unies et son souci du bien-être des peuples partout dans le monde ont été encore démontrés par sa présence à la récente Conférence de l'OUA à Monrovia, ainsi que dans d'autres parties de l'Afrique, et par ses visites en Asie du Sud-Est, en Europe, aux Antilles et dans d'autres régions de notre monde au cours de l'année. Nous lui adressons nos félicitations les plus sincères et nous lui promettons notre soutien le plus total ainsi que notre coopération dans ses efforts inlassables pour que les nobles idéaux de notre organisation internationale deviennent réalité.

61. Dans cinq ans, alors que le centenaire de la Conférence de Berlin approche, tous les pays d'Afrique devront, de manière encore plus marquée, relever ensemble le défi de la nouvelle ère du développement africain. Ce ne sont ni les plans élaborés dans tel ou tel pays, isolément, ni les influences idéologiques qui permettront de relever ce défi, pas plus que ne le relèveront l'oppression ou la subversion.

62. Ni les armements ni les animosités ne serviront, pas plus que les complexes, l'égoïsme ou les préjugés. Au contraire, l'humanité doit mesurer ses ressources variées et fusionner ses énergies vibrantes, grâce à l'unité et à la solidarité entre les nations, grâce à la conciliation et à la réconciliation, grâce à la coopération et aux alliances pour le progrès, grâce à l'amour et à la recherche de la paix et de la prospérité, pour l'édification d'une société mondiale fonctionnant de manière plus saine.

63. Que le Dieu Tout-Puissant — Allah le miséricordieux — fasse prospérer les travaux des Nations Unies et apporte l'unité et la paix à ce monde qui est le nôtre !

64. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence M. William R. Tolbert, président de la République du Libéria et président en exercice de l'OUA, de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (*suite*)

65. M. VAN DER KLAUW (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, c'est pour moi un honneur tout particulier que de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session de cette assemblée. Les liens d'amitié et de compréhension qui existent entre nos deux pays sont véritablement étroits et cordiaux. Personnellement, je me souviens, en particulier, de la visite de Sa Majesté la reine des Pays-Bas en République-Unie de Tanzanie. Je salue en vous, Monsieur le Président, un des grands pays leaders de l'Afrique.

66. Quarante ans après le commencement de la seconde guerre mondiale, il convient de songer au passé et d'en tirer des enseignements pour l'avenir. Lors de ma visite, la semaine dernière, en Pologne — le pays qui a été la première victime de cette guerre —, j'ai été profondément frappé par les souvenirs du passé mais aussi par les possibilités de l'avenir. Il est bon de se souvenir de la guerre et de l'agression, des violations massives des droits fondamentaux de l'homme, de la destruction des institutions démocratiques, des immenses souffrances humaines, des perturbations économiques et sociales. N'oublions pas l'effondrement de la Société des Nations, qui a échoué faute d'universalité et parce que ses membres n'ont pas eu le courage et la volonté politique d'en faire un instrument de paix.

67. En 1945, les nations unies pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre" ont réaffirmé leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme. Les nations d'aujourd'hui se souviennent-elles des leçons du passé ? Beaucoup a été fait. Une nouvelle conflagration mondiale a été évitée jusqu'ici; le colonialisme est virtuellement aboli. Le monde possède le système universel des Nations Unies avec son réseau inestimable d'organisations de coopération économique et technique. Des normes et des obligations universelles ont fait de la protection et de la défense des droits de l'homme, partout dans le monde, une affaire de discussions publiques et de préoccupations nationales et internationales directes. La révolution technique et les communications mondiales ont fait du monde une unité physique.

68. Ce ne sont pas là de piètres réalisations; et, pourtant, cette même révolution technique n'a pu rompre le cercle vicieux du retard économique et de la pauvreté de masse. D'après conflits régionaux persistent et menacent la paix mondiale. Des codes de droits de l'homme universellement acceptés sont apparemment incapables d'empêcher des violations massives et répandues de ces droits. Encore qu'il y ait eu des progrès dans certains domaines, le Secrétaire général a raison lorsqu'il parle, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, d'une situation "d'incertitude, de tensions et de conflit" [voir A/34/I, sect. I].

69. Mon ami et collègue, le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, a exposé hier les vues des neuf membres des Communautés européennes sur les principaux

problèmes auxquels l'Assemblée générale devra faire face [8<sup>e</sup> séance, par. 2 à 53]. Le ton et le contenu de sa déclaration ont montré que la coopération politique entre les Neuf continue de gagner en étendue et en profondeur. Le Gouvernement des Pays-Bas s'en félicite. Je suis convaincu que l'Europe des Neuf, qui, bientôt je l'espère sera celle des Douze, inspirée par ses principes et ses institutions démocratiques, peut et doit jouer un rôle de plus en plus actif et constructif à l'Organisation des Nations Unies dans les affaires politiques et économiques aussi bien que dans les affaires humanitaires.

70. En tant que ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, je voudrais maintenant aborder dans un esprit réaliste certaines questions clefs, en gardant présentes à l'esprit les prémisses que voici : tout d'abord, les idéaux de la démocratie fondés sur les droits politiques, économiques et sociaux de l'être humain individuel; ensuite, les liens entre les questions politiques, économiques et humanitaires. Partant de ces deux prémisses, je voudrais parler des droits de l'homme, des réfugiés et de la situation en Asie du Sud-Est, de l'Afrique australe, du Moyen-Orient, du développement et du désarmement. Les facteurs humains, politiques et économiques sont étroitement liés dans chacune de ces questions; chacune d'elles exigera des méthodes d'approche nouvelles et réalistes.

*M. Sinclair (Guyane), vice-président, prend la présidence.*

71. Je commencerai par les droits de l'homme. Le bien-être spirituel et matériel et le bonheur de l'homme doivent constituer l'objectif premier et principal de nos efforts individuels et collectifs. Chaque violation des droits de l'homme affecte et parfois détruit le bonheur et le bien-être de personnes humaines prises individuellement. La violation massive et persistante des droits de l'homme peut affecter gravement la paix et la sécurité et, à l'inverse, les conflits et les guerres entraînent la répression de droits fondamentaux. Il y a un lien entre le déni des droits de l'homme et le retard économique et social. La coopération en vue du développement peut être un instrument pour la défense des droits de l'homme. La conviction que ce lien existe a donné lieu à un processus de réexamen et même d'examen de conscience au sein de notre organisation pour évaluer l'œuvre accomplie en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'analyse d'ensemble entreprise par la Commission des droits de l'homme a donné lieu à un certain nombre de recommandations importantes qu'a adoptées le Conseil économique et social. Ces recommandations renforceront la capacité de la Commission des droits de l'homme et de sa sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de s'acquitter de leurs fonctions avec le soutien continu et actif des organisations non gouvernementales.

72. Je suis reconnaissant de la confiance que le Conseil a manifestée à mon pays en l'élisant membre de la Commission des droits de l'homme. Nous saurons nous montrer dignes de cette confiance.

73. Mon gouvernement voit dans la défense des droits de l'homme une partie essentielle de sa politique étrangère. Il y a quatre mois, j'ai présenté au Parlement des Pays-Bas un mémorandum intitulé "Politique étrangère et droits de l'homme". Je l'ai fait, avec mon collègue le Ministre de la coopération et du développement, parce que nous reconnaissons le lien qui unit la politique en matière des droits de l'homme et la politique suivie en ce qui concerne le développement. Sous peu, le Parlement aura des débats

publics sur ce mémorandum, montrant ainsi combien aux Pays-Bas on se préoccupe des droits de l'homme.

74. Les Nations Unies jouent un rôle décisif dans la lutte pour assurer le respect mondial des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Leurs réalisations consistant à établir des objectifs, des directives et des normes dans ce domaine ont permis d'instaurer une ère nouvelle dans les relations internationales. Les situations et les événements dans le domaine des droits de l'homme, en quelque pays qu'ils se produisent, sont devenus des sujets de préoccupation et d'action internationales légitimes. Il convient de poursuivre l'établissement de ce travail de normes. Je souligne, par exemple, la nécessité de continuer d'agir afin de favoriser l'égalité des hommes et des femmes dans la société. La conférence sur ce sujet, qui se tiendra l'an prochain à Copenhague, aura la plus grande importance. La présente session de l'Assemblée générale devrait mettre la dernière main au projet de convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et encourager la poursuite des travaux sur les questions de l'intolérance religieuse et de la peine capitale.

75. Mais encore que les Nations Unies aient accompli de grands progrès dans l'établissement de normes afférentes aux droits de l'homme, nous n'avons pas connu le même succès lorsqu'il s'est agi de traduire ces normes en actes effectifs. Le Secrétaire général a raison. Les Etats Membres doivent se montrer à la hauteur de leurs responsabilités. Des rapports sur des violations graves et massives des droits de l'homme continuent à nous parvenir d'un certain nombre de pays; ces rapports font mention de détentions à grande échelle, de tortures, de disparitions et d'élimination physique d'adversaires politiques, en même temps qu'ils font état de faits d'intolérance religieuse, d'expulsions par la force et d'atrocités commises contre des secteurs entiers de la population. Assurément, certains régimes répressifs ont disparu, mais nous restons encore les témoins d'actes de cruauté et d'intolérance dans diverses parties du monde.

76. Nous, Nations Unies, ne pouvons assister avec indifférence à un tel état de choses. Nous devons faire tout ce qui dépend de nous pour réaliser et maintenir des normes minimales de moralité humaine.

77. Une des conséquences du mépris des droits de l'homme est le flot continu de réfugiés. Cette année a connu une augmentation explosive du nombre de réfugiés dans l'Asie du Sud-Est. Je me suis félicité de l'initiative qu'a prise le Secrétaire général d'inviter les représentants d'un grand nombre d'Etats Membres à le rencontrer à Genève en juillet dernier, lors de la Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, pour examiner les moyens d'atténuer ce problème. Je reconnais du reste, comme le Secrétaire général et mon collègue de la Norvège, M. Frydenlund, que cette réunion a été un bon exemple de la manière dont le système des Nations Unies pouvait traiter efficacement de questions internationales circonscrites. Au nom de mon gouvernement, je réaffirme notre ferme intention de coopérer aux efforts entrepris sous la conduite du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, afin d'aider ceux qui se sont enfuis de leur pays.

78. Je voudrais souligner les principes qui exigent le respect des droits de la personne humaine et qui fournissent une base ferme au bon déroulement des relations entre Etats.

79. La reconnaissance et l'observation de ces principes constituent le préalable de toute solution permanente.

Toute rupture des principes de l'octroi de l'asile et du non-refoulement constituerait une atteinte aux normes humanitaires internationalement acceptées. Cependant, la difficile situation actuelle dans la région de l'Asie du Sud-Est ne saurait être résolue par les seuls pays de premier asile. La Réunion de Genève a mis en relief à bon droit la responsabilité qui incombe à la communauté internationale tout entière de rechercher des solutions durables tant aux problèmes immédiats qu'aux problèmes profonds. La volonté de rechercher des moyens transitoires appropriés en vue de la réinstallation des réfugiés dans des pays tiers et d'une assistance à long terme en matière de développement afin de créer de meilleures conditions de vie pour tous les peuples de la région, devrait contribuer à venir à bout de la situation présente qui est intolérable. Je voudrais adresser un appel tout particulier aux autorités des pays d'origine des réfugiés, notamment au Viet Nam et au Kampuchea, pour qu'ils honorent leurs propres responsabilités fondamentales. Nul ne devrait être contraint de quitter son pays sous l'empire de la peur ou parce que les conditions qui y règnent sont tellement insupportables qu'il n'est plus possible d'y demeurer.

80. La situation en Asie du Sud-Est n'est qu'une partie du problème mondial des réfugiés. D'autres régions exigent tout autant notre attention. J'ai le plus profond respect pour les efforts précieux que de nombreux pays ont faits pour venir à bout du problème des réfugiés dans leurs régions, comme l'a notamment démontré la Conférence africaine sur la situation des réfugiés en Afrique, qui s'est tenue à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, du 7 au 17 mai 1979.

81. Je profite de cette occasion pour rendre hommage au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Poul Hartling, ainsi qu'aux membres de son personnel. Si la situation actuelle exigeait que soit renforcé l'office du Haut Commissaire, j'inviterais le Secrétaire général à présenter des propositions auxquelles la session actuelle de l'Assemblée générale donnerait suite.

82. La situation terrible du Kampuchea est un objet de préoccupation immédiat. Des centaines de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes sont menacés de famine et de mort. Un peuple tout entier est sur le point de se désintégrer. Je ne veux pas porter de jugement sur la situation politique. Indépendamment de l'entité qui détient le pouvoir ou l'autorité, l'aide doit être donnée sans tarder. Les Pays-Bas sont prêts à y participer. Et la présente Assemblée devrait, sans tarder et de manière unanime, engager tous les intéressés à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'un secours immédiat soit possible.

83. Mais bien que le secours immédiat aux souffrances humaines doit avoir la priorité, le monde doit prendre conscience des problèmes économiques et politiques, sous-jacents et interdépendants de l'Asie du Sud-Est. Dans son rapport [A/34/1], notre Secrétaire général dit que la situation pourrait devenir une menace à la paix mondiale. La responsabilité première, pour ce qui est d'éviter cette menace et de contribuer à la reconstruction économique et sociale de la région, appartient aux pays d'Indochine eux-mêmes. Mais les grandes puissances, elles aussi, portent une lourde responsabilité quant à la paix dans la région. Les pays voisins, membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, s'inquiètent à bon droit de la situation. Et je voudrais rendre hommage aux efforts conjugués qu'ils déploient en faveur de l'unité et de la stabilité régionale de l'Asie du Sud-Est.

84. Mais la communauté internationale ne devrait pas rester à l'écart. Les pays de la région devraient se voir donner une nouvelle perspective de paix et de développement grâce à la coopération internationale. Nous possédons les instruments voulus pour la reconstruction économique et sociale et pour le développement. Profitons des possibilités du Comité du Mékong, de la CESAP et de la Banque asiatique de développement. Les Pays-Bas sont disposés, avec d'autres pays, et si tant est que les conditions politiques s'y prêtent, à aider au développement à long terme de la région.

85. La négation systématique des droits fondamentaux de l'homme est aussi la question cruciale en Afrique australe.

86. La position de principe des Pays-Bas n'a pas changé. Nous condamnons l'*apartheid* et nous le rejetons. Si l'Afrique du Sud ne modifie pas sa politique fondamentale, de nouvelles pressions de la part de la communauté internationale, sanctions comprises, seront inévitables. La mainmise de l'Afrique du Sud sur la Namibie doit prendre fin. Une évolution démocratique vers l'indépendance, sous contrôle international, doit être poursuivie sans retard et parachevée. Le Zimbabwe doit accéder à l'indépendance sous le règne démocratique de la majorité. Tant que le gouvernement par la majorité n'existera pas, les sanctions contre le régime illégal devront être appliquées de la manière la plus stricte.

87. Les Pays-Bas saluent l'accord de Lusaka sur l'avenir du Zimbabwe [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15] et engagent toutes les parties intéressées à saisir cette chance, qui pourrait être la dernière, d'éviter de nouvelles effusions de sang et le chaos en Rhodésie du Sud ainsi que, fatalement, dans les Etats voisins. J'espère donc ardemment que la conférence constitutionnelle de la Rhodésie que le Gouvernement du Royaume-Uni a convoquée à Londres connaîtra le succès.

88. L'odieuse politique d'*apartheid* demeure le problème essentiel en Afrique du Sud. Je reconnais qu'un changement fondamental est difficile et douloureux, mais l'*apartheid* doit disparaître. Ces temps derniers, des voix nouvelles parlant de raison et de changement se font entendre en Afrique du Sud. Je tiens à bien préciser que les Pays-Bas demeurent convaincus de la nécessité d'une pression continue, politique, morale, et, lorsqu'elle est efficace, économique. Je crois pourtant que ces voix doivent être écoutées et encouragées. Pendant qu'il en est encore temps, pendant qu'il y a encore de l'espoir, il ne faut pas fermer la porte, à condition que cela contribue à effectuer les changements radicaux qui, seuls, pourront préserver l'Afrique du Sud du chaos et, pour finir, du désastre.

89. Mon collègue de l'Irlande a indiqué la position des neuf Etats membres de la Communauté européenne sur le Moyen-Orient, traduisant pleinement la position des Pays-Bas.

90. Dans les complexités de caractère politique et militaire de la situation au Moyen-Orient, aucun de nous ne doit oublier le destin, les inquiétudes et les souffrances de la population. Trente ans de conflit et de guerre ont causé d'indicibles souffrances aux populations du Moyen-Orient. Aucun de nous ne devrait oublier ni les souffrances et les épreuves des hommes et des femmes d'Israël, ni les souffrances et les aspirations du peuple palestinien, ni le sang que tous ces actes de violence ont fait couler.

91. Les événements de l'année écoulée nous ont amenés à croire qu'il y avait un nouvel espoir de trouver une solu-

tion au conflit arabo-israélien qui divise de manière si tragique les peuples, les hommes et les femmes du Moyen-Orient, et qui constitue à ce jour une menace à la paix mondiale. En cette Année internationale de l'enfant, à quoi peut-on aspirer avec plus d'ardeur qu'à un espoir nouveau, un avenir nouveau, pour les enfants du Moyen-Orient ?

92. En tant que pays qui participe à la FINUL, les Pays-Bas se voient directement engagés dans les efforts de maintien de la paix au Moyen-Orient. J'appuie fermement ce que le Secrétaire général dit dans son rapport sur l'activité de l'Organisation au sujet de la tâche essentielle de contrôle des conflits que la FINUL a accomplie, et continue d'accomplir dans l'une des parties les plus fragiles et explosives du monde [voir A/34/1, sect. III]. Du reste, retirer la Force serait une expérience presque à coup sûr désastreuse, que personne ne recommanderait sérieusement. Je répète résolument l'appel lancé par le représentant des Pays-Bas au Conseil de sécurité<sup>1</sup>, et par des voies bilatérales et autres, à l'intention de toutes les parties intéressées, pour qu'elles respectent pleinement les tâches vitales de maintien de la paix de la FINUL et évitent toute action commune qui pourrait empêcher la Force d'accomplir son mandat. Je me joins aux appels pressants visant à ce que soit maintenue la trêve actuelle au Sud du Liban.

93. J'ai toujours été profondément convaincu de la nécessité d'un mécanisme efficace de maintien de la paix. Certains des problèmes que rencontrent la FINUL et d'autres forces de maintien de la paix des Nations Unies sont dûs à l'absence persistante d'un accord sur les règles et les mécanismes efficaces des opérations de maintien de la paix. Les Nations Unies connaissent de graves difficultés en raison du financement des opérations actuelles. L'an dernier, les Neuf avaient déposé des propositions constructives sur les opérations de maintien de la paix<sup>2</sup>; elles n'ont malheureusement pas reçu un soutien unanime. Mais l'expérience de la FINUL confirme la nécessité de poursuivre nos efforts afin de nous entendre sur des règles pratiques de procédure et sur le mécanisme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

94. Je parlerai maintenant de la coopération en vue du développement, qui est un élément essentiel d'une politique étrangère orientée vers la paix, la sécurité et une répartition équitable des richesses et de la prospérité dans le monde. Cette coopération exige une attention particulière, une politique continue afin de renforcer la position structurelle des pays en développement dans l'économie mondiale, et des efforts continus pour lutter contre la pauvreté des masses. La paix et la sécurité ne peuvent pas, en définitive, être maintenues dans un monde où la majorité des pays et des peuples sont politiquement indépendants tout en restant dans un état de dépendance économique et de pauvreté. La prospérité continue du Nord ne sera pas possible, à la longue, si l'on ne favorise la prospérité et la demande dans le Sud par de vastes transferts de ressources, un commerce mondial ouvert et une répartition équitable des matières premières, des sources d'énergie et des richesses. Voilà l'objectif de la coopération en vue du développement. Mais il y a plus que des facteurs économiques, il y a aussi le rapport étroit entre les droits de l'homme et le développement. Il y a la conscience croissante — et je cite le rapport du Secrétaire général — que :

<sup>1</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, 2148<sup>e</sup> séance.

<sup>2</sup> Voir document A/SPC/33/L.19.



“... le droit au développement est un des droits de l'homme; que le respect des droits de l'homme peut créer un climat dans lequel tous sont prêts à faire de plus grands efforts en faveur du développement; et qu'il n'est pas de conception intégrée du développement dont l'un des éléments essentiels ne soit la prise en considération des droits de l'homme” [voir A/34/I, sect. VII].

C'est dans cet esprit même que les Pays-Bas ont accordé une aide au Nicaragua et à l'Ouganda, aussitôt disparus leurs régimes d'oppression.

95. Les Pays-Bas persisteront dans leur politique active de coopération en vue du développement, en favorisant des changements de structures dans les relations économiques mondiales et en appliquant des politiques nationales et internationales précises, de manière à combattre de façon directe la pauvreté des masses. En dépit de difficultés budgétaires graves, nous maintiendrons pour l'année prochaine un niveau de dépenses officielles en faveur du développement, qui représentera plus de 0,8 p. 100 de notre produit national brut.

96. Mon gouvernement a accueilli avec beaucoup d'intérêt la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept d'entreprendre une nouvelle série de négociations mondiales sur la coopération économique internationale en vue du développement [A/34/34, troisième partie, annexe I], y voyant une initiative nouvelle et importante destinée à donner un élan accru au dialogue Nord-Sud. Il convient de noter que les pays en développement ont proposé d'inclure l'énergie comme l'une des grandes questions à traiter au cours de cette nouvelle série de négociations, parce qu'il est évident que les questions d'offre et de demande de l'énergie — y compris la question du prix, de la conservation de l'énergie et de sources nouvelles et renouvelables d'énergie — seront d'importance vitale pour l'avenir de l'économie mondiale. Les propositions du Groupe des Soixante-Dix-Sept soulèvent des questions de fond, d'institutions et de procédures difficiles et importantes. Il importe tout particulièrement que cette nouvelle série de négociations ne vienne ni entraver ni interrompre celles qui se déroulent actuellement dans divers lieux. Les Pays-Bas sont prêts à négocier et à examiner, au sein du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, ces questions et toutes leurs incidences. En même temps, il convient de poursuivre le travail consacré à la stratégie.

97. Le désarmement est peut être la question la plus importante des points touchant aux droits de l'homme, parce que, en cette époque nucléaire, la survie de l'humanité est elle-même en jeu.

98. La prolifération possible de la capacité d'explosions nucléaires devrait constituer pour nous tous un sujet de très vive préoccupation. La prolifération déstabilisera la sécurité régionale et internationale et rendra plus difficile encore la réalisation du désarmement nucléaire entre les Etats qui possèdent présentement des armes nucléaires. La barrière la plus importante contre la diffusion des armes nucléaires est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Plus de 100 Etats sont devenus parties à cet instrument international, certains d'entre eux récemment. D'autres pays — et ceux notamment qui sont les plus avancés dans la mise au point d'une capacité nucléaire — doivent venir à bout de leurs hésitations et adhérer au Traité de non-prolifération.

99. Il faut renforcer le régime de non-prolifération. Notre objectif doit être de réaliser un consensus sur un nouvel

ensemble de règles dans le domaine de la coopération internationale en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, y compris l'approvisionnement, tout en évitant les risques de prolifération. L'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire et la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, sont d'une importance vitale pour la réalisation de ce nouveau consensus.

100. La cessation de la course aux armes nucléaires entre les puissances nucléaires actuelles est le préalable d'une non-prolifération effective. La deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques représente un jalon de première importance dans cette voie. La prompt ratification de l'accord réalisé<sup>3</sup> est très importante. Les négociations en vue d'un troisième accord devraient alors commencer au plus tôt. La conclusion d'un traité d'interdiction générale des essais est devenue une affaire de la plus grande urgence en raison de la première Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Un nouvel échec des puissances intéressées, qui ne parviendraient pas à conclure ce traité, affecterait de la manière la plus fâcheuse l'issue de cette conférence. Des garanties de sécurité nucléaire négatives à l'intention des Etats non nucléaires qui ont renoncé à l'option nucléaire, de même que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions appropriées, sont d'autres questions d'importance primordiale afin d'obtenir un nouveau consensus sur la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Je dois manifester une inquiétude particulière et grave devant la situation et les événements récents survenus à cet égard en Asie du Sud. Nous avons reçu des assurances réitérées, tant de l'Inde que du Pakistan, quant à la nature pacifique de leurs programmes nucléaires. Tout en comprenant leurs besoins économiques d'énergie, je voudrais inviter et engager ces deux pays à confirmer ces assurances en devenant parties au Traité de non-prolifération ou en se mettant d'accord sur toutes les mesures de sauvegarde et de garantie nécessaires, qui permettraient en définitive de transformer l'Asie du Sud en une zone exempte d'armes nucléaires et de tous les autres dispositifs explosifs nucléaires.

101. Après la non-prolifération, la question de la course aux armements classiques exige, à l'Organisation des Nations Unies, une priorité élevée. Le processus du désarmement serait compromis, la paix pourrait se trouver en danger si nous ne parvenions à nous entendre sur des mesures internationales afin d'exercer un contrôle sur l'exportation croissante d'armes classiques à un grand nombre de pays et de régions du monde. Et, à cet égard, les pays du tiers monde portent les mêmes responsabilités que le monde industrialisé.

102. Toutes les questions dont j'ai parlé ont en commun l'interdépendance des facteurs politiques, économiques et humanitaires. Elles ont également en commun la nécessité de disposer d'institutions effectives à l'échelle mondiale. J'ai été sensible à un appel, que je qualifierai de passionné, formulé par le Secrétaire général, M. Waldheim, dans son rapport en vue d'un renforcement des Nations Unies et de la défense de l'intégrité de la fonction publique internationale [voir A/34/I, sect. XI]. Il pose la question de savoir si les Nations Unies, à l'étape actuelle de leur développement, seraient en mesure de faire face à une menace

<sup>3</sup> Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

dramatique à la paix et à la sécurité internationales. Et j'en reviens à mon point de départ : 40 ans après la seconde guerre mondiale. L'année 1979 n'est pas l'année 1939, mais nous ne devons jamais oublier les conséquences fatales qu'a eues pour le monde l'effondrement de la Société des Nations, précisément lorsqu'elle n'a pas su faire face à cette menace à la paix et à la sécurité. La seule réponse à l'appel de M. Waldheim est que l'Assemblée se montre décidée à ne jamais oublier les horreurs et les leçons du passé et qu'elle utilise et renforce l'Organisation des Nations Unies, la seule organisation mondiale que nous ayons pour préserver nos enfants et les générations à venir du fléau de la guerre.

103. M. MALFATTI (Italie) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les plus vives félicitations pour les hautes fonctions auxquelles vous venez d'être appelé et qui témoignent de l'appréciation que l'on ressent dans le monde entier pour la République-Unie de Tanzanie, pour l'efficacité et pour le réalisme qui marquent de leur empreinte son engagement international.

104. La visite à Rome, au mois de juillet dernier, du président Nyerere a d'ailleurs renforcé dans notre esprit l'image d'un pays et d'un continent animés d'une ferme détermination à participer activement à la solution des problèmes auxquels est liée une part si importante de notre avenir.

105. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au Président qui vous a précédé, M. Liévano Aguirre, et en même temps exprimer la conviction que, sous votre présidence, dont nous avons déjà commencé à apprécier la fermeté et l'efficacité, cette assemblée générale ne manquera pas de constituer, une fois encore, le rendez-vous le plus important de l'année pour évaluer les résultats de l'activité de 12 mois, pour prendre acte avec courage des buts qui n'ont pas été atteints et pour rechercher de nouvelles voies à la collaboration entre les peuples. Une grande responsabilité, en effet, retombera à nouveau sur nous tous au cours des travaux de cette session.

106. L'Organisation des Nations Unies n'est rien d'autre que ce que nous-mêmes, peuples de la terre, voulons qu'elle soit. Il dépend uniquement de nous qu'elle continue à constituer un forum pour un échange de vues libre et franc, ou bien qu'elle se transforme en un lieu d'affrontement où la logique des positions préconçues l'emporte sur une confrontation réfléchie des positions réciproques.

107. L'Italie se félicite de l'admission de Sainte-Lucie, dans laquelle elle voit un nouveau progrès vers l'objectif ultime de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, et se propose d'établir des relations de collaboration fructueuses avec ce nouveau membre.

108. Si nous pouvons affirmer que de réels progrès ont été faits sur le chemin difficile de la compréhension entre les peuples, une partie non négligeable du mérite en revient au Secrétaire général de notre organisation, M. Waldheim, et à la façon dont il a su affronter les situations délicates qui, cette année, ont créé de graves inquiétudes à l'humanité.

109. L'activité documentée dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation à cette session de l'Assemblée générale [A/34/I] témoigne d'un engagement qui n'a jamais capitulé, ni cédé aux difficultés. Par-delà le succès plus ou moins grand qui peut avoir accompagné chaque initiative, cette activité est la meilleure confirmation de la vitalité et de la validité de l'Organisation des

Nations Unies, surtout à l'heure présente, alors que l'humanité acquiert de plus en plus la conscience d'un avenir commun et se trouve plus que jamais aux prises avec des problèmes politiques et économiques d'une portée telle que leur solution ne peut être recherchée qu'à l'échelle mondiale. L'Italie est pleinement consciente de cette interdépendance planétaire qui place de plus en plus souvent chaque pays face à des problèmes qui échappent à la logique exclusivement bilatérale.

110. Pour ces raisons, la politique étrangère italienne s'est à tout moment inspirée des idéaux d'une coopération internationale de plus en plus large, qui trouve son point de référence dans la participation de l'Italie à l'action intense et féconde des Nations Unies pour la paix et le développement des peuples. Dans ce même esprit, l'Italie s'est engagée dans la construction d'une Europe communautaire qui est maintenant sur la voie de s'élargir et d'accueillir la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Cette communauté — la Communauté européenne — doit développer de plus en plus à l'échelle mondiale son action de solidarité et de paix, avec l'objectif prioritaire de contribuer à assurer un équilibre plus juste entre les peuples du monde dans les domaines économique et social. La participation des peuples aux mécanismes institutionnels et représentatifs a une importance particulière dans le contexte de la construction européenne, et c'est pour cela que je tiens à rappeler ici la récente élection du Parlement européen au suffrage universel et direct. De même, la participation à l'Alliance Atlantique, en tant que facteur régional essentiel au maintien de la sécurité et de la paix, représente un autre point central de référence pour la politique étrangère italienne.

111. La présence de l'Italie sur la scène internationale s'inspire des principes de la Charte des Nations Unies, et de cet engagement dérivent aussi les inquiétudes que mon gouvernement n'a pas manqué d'exprimer en toute occasion devant la persistance dans le monde de graves foyers de tension et de facteurs de déstabilisation menaçants.

112. L'analyse de la situation mondiale révèle encore cette année que dans de nombreux pays du monde, je dirais même dans trop de pays, ces facteurs de déstabilisation n'ont pas diminué et ne montrent même pas une tendance à décroître.

113. L'Italie appuie avec conviction les efforts des Nations Unies qui se posent comme objectif la détente et le désarmement. Elle leur attribue en fait une importance essentielle. Toutefois, ces efforts ne peuvent être efficacement conduits que dans un contexte global où les sources de tension auront été éliminées.

114. Le maintien de la paix et de la stabilité internationales est, je le répète, une responsabilité collective, même si ce résultat doit être poursuivi avant tout au moyen de la participation effective au processus de normalisation de tous les éléments qui entrent en jeu dans les différentes crises.

115. A propos des problèmes et des crises du moment, je me reporte à ce qu'a déjà déclaré le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, en sa qualité de président en exercice du Conseil des ministres des pays de la Communauté européenne. C'est ainsi qu'ont été exposés à cette assemblée les principes sur lesquels, de l'avis des Neuf, doit nécessairement se fonder tout effort visant à donner une solution aux graves problèmes de la paix au Moyen-Orient, celui de la mise en œuvre des droits légitimes des Palestiniens ainsi que celui de la sécurité d'Israël, celui de Jérusalem.

salem ainsi que celui de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban.

116. L'Italie est convaincue que le règlement de paix, que nous appelons tous de nos vœux, ne pourra être réalisé que si ces principes fondamentaux sont appliqués par toutes les parties à la négociation visant à une solution globale. Cela s'applique également à l'OLP, que l'Italie a reconnue depuis longtemps comme une force politique importante du peuple palestinien.

117. Toujours en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, l'Italie a décidé, au mois de juillet dernier, de participer directement à l'une des opérations communes de maintien de la paix les plus significatives en acceptant l'invitation du Secrétaire général à mettre une unité d'hélicoptères à la disposition des forces de l'ONU dans le Liban méridional. Cet engagement concret, expression d'une volonté précise de l'Italie d'apporter une contribution active à la solution graduelle des problèmes d'une zone géographique à laquelle mon pays est uni par nombre de liens historiques et culturels, témoigne aussi de l'entière confiance de l'Italie dans le rôle des Nations Unies au Moyen-Orient et de leurs forces de paix déployées dans cette région. Dans cet esprit, nous estimons surtout nécessaire d'œuvrer pour éviter que les tragiques tensions du Liban ne conduisent à des situations incontrôlables.

118. Dans la zone névralgique de la Méditerranée, l'Italie continue à suivre avec un intérêt légitime et naturel les perspectives de normalisation de la situation dans la République de Chypre et ne perd pas de vue l'objectif d'une coexistence pacifique et féconde entre les deux communautés de l'île. Nous exprimons donc le vœu que l'action tenace du Secrétaire général, M. Waldheim, permette d'atteindre des résultats positifs.

119. Dans le continent africain, à côté des développements positifs liés au retour de certains pays à des formes démocratiques de gouvernement et en parallèle aux progrès accomplis dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, nous constatons toutefois avec inquiétude la persistance de tensions alimentées par la présence de forces militaires étrangères et susceptibles d'implications croissantes et imprévisibles.

120. L'Italie condamne fermement la violation institutionnalisée des droits de la majorité de la population sud-africaine qui a son expression dans la politique d'*apartheid* ainsi que le système politique et économique qui se fonde sur l'*apartheid*. Dans ce contexte, nous appuyons, en ce qui concerne le Zimbabwe, la tentative de négociation en cours à la Conférence constitutionnelle de Rhodésie, qui se tient à Londres, dont le but est l'achèvement pacifique et rapide d'une indépendance internationalement acceptée du territoire. Nous estimons en effet qu'un échec de cette tentative, comme de celle concernant la Namibie, pourrait nuire gravement à la stabilité de la région, à la détente en général et aux garanties des droits des populations intéressées.

121. Crises et foyers de tension, dégénérés en confrontations armées, ont introduit des risques de déstabilisation dans toute la région de l'Asie du Sud-Est. Ils mettent en cause les principes fondamentaux de la coexistence internationale et se sont traduits en même temps par de nouvelles souffrances pour ces populations déjà si éprouvées.

122. Face à la tragique situation des réfugiés de la péninsule indochinoise, l'Italie s'est sentie en devoir de donner une réalisation concrète aux opérations convenues sur le

plan international pour alléger les souffrances de ceux qui ont été contraints d'abandonner leur terre natale et leurs habitations. Ainsi, au mois de juillet dernier, trois unités de la marine italienne ont participé dans ces mers à l'œuvre de sauvetage de réfugiés indochinois, pour lesquels on prend actuellement des mesures en vue de leur intégration dans la réalité sociale de mon pays, dans l'esprit d'une collaboration humanitaire toujours plus étroite avec les programmes du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

123. La réunion internationale de Genève, convoquée en juillet dernier par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour étudier les aspects humanitaires du problème des réfugiés indochinois, a donné des résultats positifs. Le nombre élevé de pays qui ont participé à ces travaux a constitué la plus éloquente manifestation de la mesure dans laquelle la solidarité internationale peut contribuer à l'atténuation des souffrances humaines. Mais en dépit de notre action pour réduire les lourdes charges qui s'imposent aux pays de premier accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique, la solution définitive du problème apparaît encore, hélas ! bien lointaine. Elle exigera des efforts prolongés de la communauté internationale et, surtout, la volonté de tous les participants, directs et indirects, d'affronter sur le plan politique les problèmes de fond qui caractérisent cette région.

124. Nous avons vivement ressenti les longues souffrances que le peuple du Nicaragua a dû affronter pour se libérer de la dictature, dont la chute a été saluée en Italie avec satisfaction. C'est un devoir précis de la communauté internationale tout entière de faire un effort pour montrer sa solidarité à l'égard de cette population si durement frappée. Un tel effort, auquel l'Italie a déjà donné sa contribution, doit se traduire en un programme d'assistance dans les domaines économique et social. Nous confirmons, par ailleurs, le vœu déjà exprimé par l'Organisation des Etats américains et par la Communauté européenne, avec la Déclaration sur le Nicaragua, du 29 juin, que la situation dans ce pays se développe sur des bases démocratiques et pluralistes.

125. En ce qui concerne l'Amérique latine, ces mêmes idéaux de liberté et de démocratie, en lesquels le peuple italien croit fermement et qui ont toujours inspiré les actions de son gouvernement, nous amènent à saluer avec satisfaction l'évolution d'autres pays vers des formes de démocratie représentative et nous font espérer en une ère nouvelle de collaboration et de progrès, dont ne manquera certainement pas de faire état la prochaine Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains à La Paz.

126. La confiance que place l'Italie dans le processus de détente trouve son fondement et, en même temps, son but ultime dans la valeur et la dignité de la personne humaine, que la Charte des Nations Unies réaffirme dans son préambule même.

127. Seul un processus de détente et de désarmement, guidé avec conviction et poursuivi avec loyauté, peut en effet développer les conditions d'un plus large dialogue entre les peuples sur le thème des droits de l'homme, surmonter les résistances à l'acceptation de formes plus avancées et plus générales de protection internationale et libérer progressivement d'immenses ressources afin que tous les droits de l'homme, sans distinction ni hiérarchie entre droits civils et politiques et droits économiques, sociaux et culturels, soient pleinement réalisés.

128. Si, toutefois, nous nous demandons si dans le cours de l'année se sont manifestées des perspectives de réel progrès dans la reconnaissance des droits de l'homme à l'intérieur de chaque Etat ainsi que dans la protection internationale de ces mêmes droits, la réponse n'est pas encore satisfaisante, et parfois elle n'est aucunement satisfaisante ni dénuée de lourdes implications politiques qui n'ont pas le même poids dans les différents cas.

129. Quant à la protection internationale des droits de l'homme, il nous faut constater que, cette année encore, de nombreux espoirs ont été déçus en raison d'une application rigide du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. L'Italie estime que l'application de ce principe dans le domaine du respect des droits de l'homme admet, et même exige, un certain degré de flexibilité.

130. Qu'il me soit consenti, à ce propos, de rappeler que l'Italie a accepté toutes les dispositions facultatives des conventions internationales sur les droits de l'homme, y compris celles relatives aux communications des Etats concernant la violation de ces mêmes droits.

131. En Europe, le renforcement de la sécurité et de la coopération a trouvé, dans la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et dans ses suites, les instances appropriées pour ouvrir un dialogue susceptible de créer, nous le souhaitons, au cours de la réunion de l'an prochain à Madrid, de nouvelles conditions de stabilité et de confiance dans les rapports entre les Etats et entre les individus.

132. Après la signature solennelle de l'Acte final de cette conférence, à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975, le processus de la Conférence s'est développé au cours d'un nombre croissant de rencontres à différents niveaux, dont celle de Madrid pourra représenter, à travers l'apport substantiel de tous les Etats signataires, une nouvelle et importante étape dans la voie de la détente. L'Italie se prépare à cette réunion en étroite collaboration avec les autres membres de la Communauté européenne, dans un esprit ouvert et constructif.

133. L'engagement de l'Italie envers la paix et la détente se reflète aussi dans sa participation active, sur le plan européen, aux négociations de Vienne pour la réduction réciproque et équilibrée des forces et, sur le plan mondial, aux négociations pour le désarmement.

134. Ce n'est certes pas l'accumulation d'instruments de destruction dans un processus d'escalades incontrôlé qui peut garantir la sécurité des Etats. Il appartient au contraire à la communauté internationale, en toute priorité, d'arrêter avant tout ce processus et d'en renverser la tendance, ainsi qu'il a été indiqué l'an dernier dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2], consacrée au désarmement, et ce d'autant plus qu'à l'insécurité que détermine la course aux armements, se joint, au niveau mondial, un gaspillage imposant de ressources soustraites à leur fonction naturelle de facteurs de développement économique et social pour tous les pays, et en particulier pour ceux du tiers monde.

135. Il appartient donc à l'Assemblée générale et aux organismes spécialisés en matière de désarmement, dont les travaux sont entrés cette année dans une nouvelle phase à la suite de la restructuration des mécanismes de négociation opérée à la session extraordinaire, de procéder sans retard dans la voie des négociations pour le désarmement. Il est en outre fondamental que nous prenions tous la responsabilité d'œuvrer afin que chaque point prioritaire des

différentes phases du programme soit progressivement affronté et résolu, et ce dans le plus bref délai possible.

136. Dans le contexte des efforts communs en vue de réaliser le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, le désarmement nucléaire revêt certainement une importance particulière. Nous apprécions donc le Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, auquel sont parvenus les Etats-Unis et l'Union soviétique pour les armements nucléaires intercontinentaux, et nous souhaitons la conclusion rapide d'un traité d'interdiction des explosions nucléaires ainsi que de nouvelles initiatives de réduction des armements nucléaires.

137. Mais, parallèlement au processus de désarmement nucléaire, il faut que se poursuivent des négociations pour la réduction équilibrée et contrôlée des armements conventionnels afin de renforcer la stabilité et de parvenir à des niveaux décroissants d'armements.

138. Un monde meilleur et plus stable exige un engagement croissant pour surmonter la difficile conjoncture économique actuelle, caractérisée en sens négatif par une diminution de l'emploi, par de fortes poussées inflationnistes et par un ralentissement de la croissance économique.

139. La tâche prioritaire qui nous incombe est donc d'assurer à travers notre action un développement plus dynamique et harmonieux de l'économie mondiale.

140. Le renforcement de la paix dans le monde exige également une plus grande justice pour tous les peuples dans le domaine économique. Il est évident que l'époque où nous vivons est caractérisée par une interdépendance croissante des pays industrialisés et des pays en développement, ainsi que des problèmes qui doivent être examinés dans un contexte global.

141. La crise économique ne peut donc être invoquée comme une excuse pour réduire la solidarité des pays industrialisés vis-à-vis du tiers monde. La voie à suivre reste, en tout état de cause, celle du renforcement de la solidarité. Et c'est dans cet esprit que l'Italie a décidé ces dernières semaines de doubler en 1980 le volume de son assistance officielle au développement et se propose de l'accroître encore au cours des prochaines années. C'est dans ce même esprit que nous avons également décidé d'annuler la dette de 10 pays en développement parmi les moins privilégiés.

142. Nous souhaitons que d'autres pays s'engagent sur la même voie et qu'en particulier tous les pays industrialisés, quel que soit leur régime politique, participent à un effort renouvelé de solidarité et de justice.

143. L'assistance publique au développement, tout importante qu'elle soit, ne peut néanmoins résoudre à elle seule les problèmes du tiers monde.

144. Du côté italien, on a donc pris note avec la plus grande attention de la proposition qui a été avancée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept lors de la dernière session du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, d'ouvrir un dialogue global sur la situation économique internationale, en prenant en considération également le problème de l'énergie. En fait, il est désormais bien clair que le problème de l'énergie est d'une importance capitale pour tous les pays, aussi bien les pays en développement que les pays industrialisés. Le passage de la consommation incontrôlée de l'énergie, en particulier du pétrole, à une politique d'économie dans

le domaine énergétique et de diversification des sources d'énergie, exige la concertation et la coopération de tous les Etats, s'il doit se dérouler de manière à ne pas provoquer de brusques déséquilibres.

145. La coordination à grande échelle des politiques que je viens de mentionner devra se traduire en pratique par l'établissement d'un rapport d'étroite complémentarité entre les mesures qui devront être prises au niveau international et les mesures et objectifs qui devront être mis en œuvre au niveau national par les pays en développement ainsi que par les pays industrialisés.

146. Seule une telle coordination entre instruments et objectifs pourra en effet assurer pour tous la satisfaction des besoins essentiels, objectif final d'un équilibre économique général et durable. Ne pas atteindre cet objectif serait une grave responsabilité pour nous tous, une responsabilité envers les générations futures ainsi qu'envers les faibles et les moins privilégiés. Nous ne devons pas oublier en effet les incidences tragiques qu'entraînent, jour après jour, les déséquilibres économiques et la crise énergétique sur la réalité économique de nombreux pays en développement qui luttent pour leur progrès économique et pour permettre à des couches toujours plus larges de leur population de participer aux bénéfices du développement.

147. Les chiffres dramatiques publiés par l'Organisation des Nations Unies sur la crise alimentaire mondiale nous font réfléchir avec amertume aux problèmes qui affligent l'humanité et doivent stimuler nos consciences pour faire face à un défi — celui de la satisfaction des besoins essentiels de la population mondiale — qu'il est indispensable de relever.

148. C'est bien pour cette raison que l'Italie a décidé de concentrer sur les programmes multilatéraux susceptibles de contribuer à une amélioration de la situation alimentaire une partie importante des ressources qu'elle destine à l'assistance gouvernementale au développement.

149. L'Italie est donc prête à augmenter sa contribution aux efforts des Nations Unies visant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour la prochaine décennie.

150. Dans cette perspective, et pour atteindre les objectifs d'une plus grande justice sociale dans le monde, d'une communauté internationale fondée sur la réaffirmation de la valeur et de la dignité de la personne humaine, d'une collaboration toujours plus grande entre Etats pour le règlement des situations de conflit et pour le maintien de la paix, le Gouvernement italien a déjà œuvré et continuera à œuvrer en s'inspirant des principes de la Charte des Nations Unies.

151. Si nous restons fidèles à ces principes et si nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour les appliquer constamment, cela signifiera que les hommes et les Etats auront choisi la direction juste, celle qui conduit à la vie, à la paix et à la solidarité.

152. M. KUSUMAATMADJA (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Il est particulièrement heureux que le Président de la session actuelle ne soit pas seulement un diplomate éminent qui collabore depuis longtemps avec les Nations Unies, mais également un représentant d'élite de la République-Unie de Tanzanie avec laquelle mon pays entretient les meilleures relations. Je voudrais profiter de l'occasion pour adresser au Président les très cordiales félicitations de mon gouvernement et mes félicitations personnelles à l'occasion de son élection à l'unanimité. Nous lui

promettons notre appui complet pour assurer le succès de la présente assemblée.

153. En même temps, je voudrais adresser l'hommage de mon pays à son prédécesseur, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, pour l'efficacité avec laquelle il a mené les débats de la dernière session.

154. A notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, que mon gouvernement a eu le plaisir d'accueillir récemment en Indonésie, je voudrais dire combien nous apprécions les inlassables efforts qu'il déploie afin de faire régner la paix et l'entente internationale dans l'esprit de la Charte des Nations Unies.

155. Il m'est également agréable de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à l'Etat de Sainte-Lucie. L'admission de Sainte-Lucie souligne l'universalité croissante des Nations Unies et le besoin de coopération. Ma délégation se promet de coopérer étroitement et utilement avec la délégation de Sainte-Lucie, dans le cadre des efforts que nous déployons en commun pour résoudre la myriade de problèmes auxquels fait face aujourd'hui la communauté internationale.

156. Une fois de plus nous sommes réunis dans cette enceinte pour examiner les problèmes de notre temps, pour chercher des voies nouvelles en vue de renforcer la paix et la sécurité mondiales, de consolider la coopération internationale et de préparer un meilleur avenir pour les nations du monde. Ces problèmes interviennent à une époque de transformation structurelle de l'ordre politique et économique actuel, processus dont l'avance est irréversible. Le défi que doit relever la communauté internationale consiste à influencer sur le déroulement de ce processus afin de permettre l'établissement d'un nouveau système de relations internationales, une coopération internationale en vue d'un développement plus équitable et un nouvel ordre international devant évoluer dans un monde qui demande, pour l'aboutissement favorable de ce processus, une paix stable et durable.

157. Alors que nous sommes confrontés à ces nouvelles épreuves, des formes nouvelles de menace à la paix mondiale ne cessent d'apparaître, conséquences des politiques de puissance et de l'intensification de la course aux armements, entraînant dans leur sillage une aggravation sérieuse du climat de sécurité mondiale. En particulier, nous sommes témoins du changement de structure de la puissance internationale et d'une nouvelle génération de conflits locaux. Dans certaines parties du monde, ces conflits indiquent qu'il faut donner une vitalité nouvelle à la détente. La réduction des tensions entre les grandes puissances et les grands blocs constitue un préalable des plus importants. La détente, préalable nécessaire au maintien d'une paix réelle, à la différence d'une simple absence de conflit armé, devrait prendre place dans un système mondial de coexistence pacifique englobant toutes les régions du monde et tous les aspects des relations entre Etats. Elle doit être fondée sur le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le non-recours à la force. Pour déboucher sur une paix durable, la détente devrait également être poursuivie consciemment dans le cadre d'un effort universel vers le désarmement général et complet.

158. C'est dans ce contexte que le consensus entre les membres de la communauté internationale s'est élargi, afin de trouver les voies et les moyens d'accroître l'efficacité de notre organisation et de lui permettre de faire face aux défis et aux problèmes créés par les changements radicaux

qui se produisent dans la communauté internationale des nations et dont les répercussions vont loin. Il existe en particulier un besoin aigu de renforcer l'Organisation afin de lui permettre de bien s'acquitter de ses responsabilités premières qui résident dans le maintien de la paix fondée sur la justice et dans la contribution au renforcement de la sécurité internationale. Dans les efforts que nous faisons pour renforcer l'efficacité et le rôle des Nations Unies en tant qu'instrument de paix et de coopération, il importe avant tout que l'Organisation se plie aux circonstances de notre temps, qui ne sont plus ce qu'elles étaient. De plus, il convient de faire des efforts pour encourager les Membres à faire preuve de la volonté politique de mieux profiter des possibilités de règlement pacifique des différends qu'offre notre organisation. Le Secrétaire général a souligné la nécessité de procéder de la sorte lorsqu'il a dit, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/34/1], que les Nations Unies, si elles sont efficacement utilisées en tant que structure de travail de la communauté mondiale à venir, peuvent être un moyen privilégié d'apporter une solution aux problèmes.

159. Les Nations Unies ont depuis longtemps un actif enviable en ce qui concerne l'assistance aux réfugiés. Plus récemment, le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, parmi d'autres, a été amené à faire face au déluge des réfugiés indochinois et des personnes déplacées qui affluent dans les pays du Sud-Est asiatique, auxquels elles imposent un lourd fardeau. L'Indonésie, avec les autres Etats Membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, n'en a pas moins apporté sa contribution au soulagement des souffrances des réfugiés dans la mesure de ses ressources limitées.

160. L'afflux de réfugiés a laissé derrière lui des problèmes locaux et des situations locales non résolues. La situation se trouve aggravée en outre par le fait que les réfugiés ne sont pas seulement une cause de préoccupation humanitaire mais posent aussi des problèmes de sécurité nationale qui risquent de menacer la stabilité politique et économique de la région.

161. La récente Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève, a eu certains résultats encourageants, encore qu'elle ne soit pas parvenue à fournir une solution générale et durable. A ce propos, mon gouvernement a noté avec satisfaction la réponse du Gouvernement vietnamien, qui accorde sa coopération au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour attaquer le problème à la source même, et espère qu'il continuera d'honorer ses engagements à cet égard. Il est, toutefois, de la plus grande importance que la communauté internationale — en particulier, les Etats d'accueil — prennent plus de mesures concertées pour accélérer la réinstallation des réfugiés.

162. L'importance du succès de la Réunion sur les réfugiés, à Genève, réside dans le fait que, s'il en a la possibilité, le système des Nations Unies peut donner et donne de bons résultats. La Réunion a pu préserver les nations de l'Asie du Sud-Est, qui étaient au bord du chaos parce que nous, les participants, avons pu, pour une fois, mettre de côté nos divergences et nous occuper du problème immédiat, indépendamment de nos inclinations sociales, économiques et politiques.

163. La région de l'Asie du Sud-Est se trouve une fois de plus devant un problème de la plus grande ampleur. Il est pertinent de noter que le conflit se poursuit et qu'une menace de famine à grande échelle paraît imminente. Cet état

de choses entraînera des souffrances et des privations massives pour la population du Kampuchea, qui a déjà connu d'immenses souffrances. Cette situation viendra aussi aggraver le problème des réfugiés que connaissent déjà les pays voisins. Ma délégation demande donc à toutes les parties concernées d'accorder leur coopération entière et inconditionnelle aux opérations de secours que pourrait entreprendre la communauté internationale.

164. En dernière analyse, dans cette situation de plus en plus grave dont il n'est pas responsable, le peuple du Kampuchea doit pouvoir décider lui-même de son avenir. Cela doit se faire à l'abri de l'ingérence et de l'influence étrangères. Nous, qui sommes de cette région, devons dire combien nous sommes inquiets de la menace que ce conflit fait peser sur la paix et la sécurité des Etats de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ainsi que sur la région tout entière. Ce sont ces considérations qui ont amené les Etats de l'Association à demander instamment à l'Assemblée générale d'examiner à la présente session la situation au Kampuchea [voir A/34/191].

165. Les principes que je viens de noter quant à la situation au Kampuchea s'appliquent, d'ailleurs, à toute la région de l'Asie du Sud-Est. En particulier, il est indispensable de reconnaître les principes du respect de l'indépendance de tous les Etats de la région et du droit souverain de ces Etats de définir leurs politiques nationales, à l'abri de l'ingérence et de l'intervention étrangères. Il faut aussi rejeter toute action que pourraient entreprendre, à titre individuel, des puissances extérieures dans le but de créer des sphères d'influence. Les pays de la région devraient pouvoir résoudre leurs propres problèmes selon la manière dont ils conçoivent leurs intérêts nationaux et l'harmonie régionale. Les pays de la région devraient avoir la possibilité de rechercher une solution dans la voie d'une coexistence valable et vraiment pacifique, indépendamment de leurs systèmes économiques, sociaux et politiques respectifs. Par ailleurs, les pays de la région devraient s'abstenir de politiques ou de mesures qui pourraient servir de prétexte ou de justification à l'ingérence ou à l'intervention de puissances extérieures. Grâce à cette manière de procéder, il devrait être possible d'édifier une région forte et vibrante dont les gouvernements pourront consacrer tous leurs efforts au développement économique de leurs populations.

166. En ce qui concerne le Moyen-Orient, l'Organisation des Nations Unies a adopté un certain nombre de résolutions, surtout depuis 1967, devant servir de base à une paix juste et durable. Cependant, Israël a systématiquement défié les demandes de l'écrasante majorité de la communauté internationale et s'est refusé à les entendre. La politique d'agression, d'expansion coloniale et d'occupation d'Israël perpétue une situation de conflit prolongée et d'injustice inhérente. Les actes de défi provocants d'Israël et son mépris persistant des résolutions de l'ONU ont été maintes et maintes fois dénoncés comme étant le principal obstacle à une paix juste et durable dans la région. Israël persiste dans la pratique universellement condamnée d'implantation de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés. Il y a quelques jours à peine, il a pris une autre mesure de défi en sanctionnant l'acquisition de terres dans les régions occupées par ses ressortissants. Ces actes sont une preuve de plus qu'Israël a l'intention de garder son contrôle sur ces régions en vue de les annexer. Ses attaques réitérées et aveugles contre le Liban ont entraîné la perte d'innombrables vies innocentes et de biens.

167. Nous sommes tous unis dans la conviction que le règlement de la question du Moyen-Orient ne peut être effectué par des solutions partielles. Pour être juste et durable, la solution doit être globale — globale au sens qu'elle devrait aboutir au retrait total des forces israéliennes de tous les territoires arabes. Elle devrait aboutir au retour de Jérusalem à la garde des Arabes, et aboutir aussi à l'exercice du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination.

168. L'Indonésie a toujours appuyé la position universellement acceptée selon laquelle la question de Palestine constitue le cœur du problème du Moyen-Orient, les droits inaliénables du peuple palestinien doivent être réalisés — y compris son droit de créer un Etat indépendant et propre — et l'OLP doit être reconnue comme seul représentant légitime du peuple palestinien. Nul ne peut méconnaître le fait que l'OLP, seul représentant du peuple de Palestine et de ses aspirations, est aujourd'hui plus largement reconnue que jamais. Nous attendons le jour, qui viendra nécessairement, où l'OLP participera aux négociations en vue d'un règlement juste et global débouchant sur la création de l'Etat national propre du peuple palestinien.

169. Malgré les efforts acharnés de la communauté internationale pour aboutir à des solutions justes et pacifiques, la situation en Afrique australe s'est aggravée au cours de l'année écoulée. La répression colonialiste et la discrimination raciale continuent de défier l'opinion mondiale et de menacer la paix et la sécurité internationales.

170. Les efforts internationaux entrepris au cours de longues années pour éliminer complètement la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud n'ont guère, jusqu'ici, montré de résultats. Pour ces raisons, ma délégation estime qu'il est temps de songer sérieusement à de nouveaux moyens pour mettre fin à cette politique et de les appliquer avec une fermeté plus grande. A cet égard, les Etats Membres devraient appuyer l'isolement complet du régime de Pretoria par tous les moyens, y compris par le maintien des sanctions des Nations Unies.

171. La présence illégale de l'Afrique du Sud en Namibie se poursuit, contrairement à la responsabilité qu'ont les Nations Unies d'amener la Namibie à l'indépendance nationale. Il y a là un défi ouvert jeté à l'autorité des Nations Unies; nous devons faire face à ce défi de manière effective afin d'amener l'Afrique du Sud à un règlement qui confère au peuple de Namibie une indépendance authentique. Plus précisément, les Etats qui ont des rapports étroits avec le régime de Pretoria doivent intensifier leur pression pour amener le régime de Pretoria à adhérer de manière stricte et immédiate aux résolutions appropriées de l'ONU. Au cas où ces efforts demeureraient vains, nous devrions avoir recours à la mise en œuvre de la résolution 33/206 de l'Assemblée générale, en date du 31 mai 1979, qui demande au Conseil de sécurité de prendre contre l'Afrique du Sud les mesures de coercition prévues au Chapitre VII de la Charte.

172. Ma délégation est satisfaite que la décision prise sur le Zimbabwe à la récente réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15], ait abouti à l'actuelle Conférence de Londres, qui a pour but de mettre fin à l'impasse sur la décolonisation du Zimbabwe. Le fait que toutes les parties intéressées y participent a assuré à la Conférence un bon départ qui conduira peut-être à une solution positive. Ma délégation croit, cependant, que cette solution doit être acceptable pour toutes les parties et

aboutir à une indépendance réelle. Tant que cette solution n'aura pas été trouvée, mon gouvernement continuera d'appuyer les résolutions pertinentes de l'ONU sur la question, y compris celles qui prévoient des sanctions.

173. Une année s'est écoulée depuis l'adoption du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et le progrès dans ce domaine n'a pas été à la mesure de nos espérances. La course aux armements s'est poursuivie sans relâche, malgré les efforts concertés de la communauté internationale. En outre, il n'y a pas encore eu de progrès satisfaisants sur un certain nombre de problèmes brûlants, tels que l'interdiction générale des essais et l'interdiction des armes chimiques. Le Comité du désarmement n'a pu, jusqu'à maintenant, faire des progrès appréciables à l'égard de ces problèmes.

174. Une autre question importante a trait aux garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. Les efforts entrepris à cet égard n'ont pas abouti parce que les Etats nucléaires n'ont pu se mettre d'accord pour fournir ces assurances. Nous pensons qu'une garantie efficace et digne de foi consiste dans l'interdiction de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires. Cette interdiction répond non seulement aux intérêts des Etats non dotés d'armes nucléaires, mais également aux intérêts du monde entier. Cette question devrait être traitée promptement car les Etats non dotés d'armes nucléaires, qui ont accepté des obligations injustes et coûteuses, demandent de façon pressante et à bon droit aux Etats nucléaires de fournir ces garanties.

175. L'Indonésie se félicite de la signature du Traité qui a résulté de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et espère le voir bientôt entrer en vigueur. Nous espérons que le Traité contribuera à améliorer les relations entre ces deux Etats, aidant ainsi à réduire le risque du déclenchement d'une guerre nucléaire. Malgré les heureux résultats de cette deuxième série de négociations, le monde est encore très loin du désarmement réel. Nous espérons donc que les parties intéressées continueront, comme elles en sont convenues, de poursuivre des négociations sur les mesures visant à parvenir à la limitation quantitative aussi bien que qualitative des armes stratégiques.

176. Pour ce qui est de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], ma délégation a été heureuse des progrès réalisés lors de la Réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays, qui s'est tenue à New York en juillet. Cette réunion a mis en mouvement le processus de convocation d'une conférence internationale dans le but d'arriver à un accord international qui facilitera la mise en œuvre de la Déclaration. Cette réunion a également été l'expression même du désir des Etats intéressés d'arrêter une position commune et de travailler ensemble pour assurer la paix dans la région. Ma délégation attache une grande importance à la non-utilisation de l'océan Indien en tant qu'arène de rivalité et de conflit des grandes puissances dans toutes leurs manifestations et ramifications. A cet égard, ma délégation voit avec inquiétude la présence militaire croissante des grandes puissances dans la région. Il y a là un revers important aux efforts entrepris par les Etats de la région pour garder l'océan Indien à l'abri de la rivalité entre les grandes puissances. Nous espérons que la prochaine conférence sur l'océan Indien, dont le lieu et la date seront arrêtés par

cette assemblée, parviendra à faciliter la réalisation des objectifs de la Déclaration dans l'intérêt non seulement des Etats riverains, mais aussi de toutes les nations du monde éprises de paix.

177. L'expérience de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dans ses efforts pour établir une zone de paix, de liberté et de neutralité, nous offre, à cet égard, une analogie utile. Son objectif le plus important est la réalisation et la préservation de la paix en tant que préalable à un développement soutenu de la région, en s'efforçant d'empêcher l'ingérence extérieure et de limiter les divergences intrarégionales. L'Association espère donc contribuer positivement au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

178. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a approuvé, à sa session de l'été dernier, un programme de travail<sup>4</sup> prévoyant l'adoption l'année prochaine d'une convention nouvelle et générale sur le droit de la mer. Ma délégation tient à exprimer sa gratitude pour cette décision utile et opportune qui, non seulement nous permettra d'entreprendre l'exploitation des ressources de la haute mer, mais qui permettra aussi d'éviter des négociations prolongées qui, en dernière analyse, épuiseront nos ressources limitées, surtout celles des pays en développement.

179. Encore que la huitième session de la Conférence n'ait pu élaborer un texte formel, elle a marqué des progrès appréciables sur certaines questions ardues. Ma délégation continue d'appuyer la déclaration faite par le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept lors de la dernière session<sup>5</sup> quant à la législation unilatérale sur l'exploitation des ressources des grands fonds marins, car cette action nuirait aux résultats de la Conférence.

*M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.*

180. L'Indonésie, Etat archipélagique, situé au carrefour de deux continents et de deux océans, attache une grande importance au succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et apportera toujours son concours à l'accélération de négociations substantielles. Nous espérons sincèrement que toutes les parties intéressées négocieront pleinement, dans un esprit de compromis, afin d'arriver au plus tôt à un accord.

181. Le monde comprend enfin qu'il existe un lien inséparable entre la sécurité internationale et la justice et l'égalité économiques. Il ne peut y avoir de paix authentique et durable tant que persisteront de graves inégalités et déséquilibres. Alors que nous abordons la nouvelle décennie des années 80, nous nous rendons fort bien compte qu'il n'y a pas eu de progrès importants dans l'élimination de ces injustices qui élargissent le fossé entre les pays développés et les pays en développement. De plus, le monde continue de souffrir d'une crise économique grave et ressent un sentiment de dérive et d'incertitude en ce qui concerne les questions importantes relatives à la coopération internationale en vue du développement. Une prise de conscience croissante a eu lieu ces dernières années du fait que les problèmes dont souffre actuellement l'économie mondiale relèvent de la structure et que les mesures prises à ce jour par la communauté internationale n'ont pas été à la hauteur des impératifs de changements structurels ni du développement accéléré des pays en dé-

veloppement. En conséquence, l'économie mondiale continue à montrer les symptômes d'un très mauvais fonctionnement de structure, affectant défavorablement l'économie des pays en développement. La réapparition du protectionnisme a encore aggravé ces difficultés, avec des incidences défavorables sur le commerce et le développement internationaux.

182. A l'exception de quelques questions dans certains domaines, les négociations Nord-Sud poursuivies dans les diverses instances du système des Nations Unies pour apporter des changements structurels se sont complètement enlisées ou avancent avec une lenteur exaspérante. Il est maintenant évident qu'aucun progrès réel n'a été réalisé faute de volonté politique véritable de la part d'une grande majorité de pays développés qui ne veulent pas s'engager dans des négociations substantielles. Cela s'est nettement manifesté au cours de la cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Manille en mai dernier, aux réunions du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, et à la session qui vient de s'achever du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, où les pays développés ont fait preuve d'un raidissement croissant dans leurs positions à l'égard des demandes légitimes des pays en développement.

183. En présence de ces tendances défavorables et des manifestations critiques dans la situation économique mondiale, nous devons rechercher des méthodes et initiatives nouvelles pour arriver à des résultats concrets sur les questions fondamentales concernant l'instauration du nouvel ordre économique international. A cet égard, le Secrétaire général a demandé à bon droit qu'un nouvel élan soit donné aux négociations Nord-Sud afin de dissiper le climat actuel d'incertitude et de déception.

184. La proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept de lancer une série de négociations générales et soutenues sur la coopération internationale en vue du développement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980 constitue une initiative novatrice et audacieuse destinée à nous sortir de l'impasse actuelle. Ma délégation voudrait réaffirmer sa conviction que cette nouvelle optique devrait être orientée vers l'action et que les principales questions devraient être traitées d'une façon globale.

185. Nous souscrivons également à l'idée selon laquelle les négociations d'ensemble ne devraient pas entraîner d'interruption dans les négociations qui se poursuivent actuellement dans d'autres instances des Nations Unies. De plus, il devrait exister un lien étroit entre la préparation des négociations d'ensemble et l'achèvement des travaux pour la nouvelle stratégie internationale du développement, puisque les négociations projetées sont destinées à apporter une contribution importante à la mise en œuvre de cette stratégie.

186. Nous voyons dans la nouvelle stratégie internationale du développement l'instrument principal pour réaliser les objectifs du nouvel ordre économique international, constituant un cadre conceptuel pour l'ensemble des dialogues Nord-Sud. Nous devons réaffirmer notre confiance dans le concept d'une stratégie internationale du développement en tant qu'engagement concret pris par la communauté internationale d'établir un ordre économique mondial juste et plus équitable.

187. Ayant exposé les vues de mon gouvernement sur les principaux problèmes mondiaux, qu'il me soit permis maintenant de dire rapidement quelques mots des efforts

<sup>4</sup> Document A/CONF.62/88.

<sup>5</sup> Document A/CONF.62/89.



entrepris pour renforcer l'efficacité des travaux de cette assemblée. Le nombre croissant de problèmes débattus à l'Assemblée générale témoigne de l'importance croissante des Nations Unies et traduit la ferme intention de la communauté internationale de régler ses problèmes au moyen d'un dialogue constructif.

188. Réciproquement, ces développements positifs posent de sérieux problèmes pour l'exécution efficace des travaux de l'Assemblée générale, avec des effets défavorables pour le fonctionnement de l'Organisation dans son ensemble. De ce point de vue, nous nous félicitons des divers efforts entrepris pour rationaliser les procédures et l'organisation de l'Assemblée générale. Je suis certain que ces tentatives de changements et d'amélioration de caractère institutionnel contribueront pour beaucoup à rendre les Nations Unies plus efficaces en tant que système mondial de coopération internationale.

189. D'après la manière dont j'ai présenté nos efforts communs pour traiter des problèmes mondiaux et du rôle des Nations Unies, l'Assemblée aura sans doute remarqué que nous avons une confiance durable et intacte en notre organisation. Tout bien pesé, il n'y a pas de substitut viable au système des Nations Unies dans nos efforts visant à édifier un monde nouveau et meilleur, même si, loin d'être parfait, ce système peut sembler prêter à la critique.

190. C'est la raison pour laquelle l'Indonésie qui, depuis sa naissance, a bénéficié de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies, a à son tour, dans le cadre de ses modestes ressources, appuyé constamment les programmes et les efforts légitimement patronnés par les Nations Unies dans la recherche d'un monde plus pacifique, plus juste et meilleur. Nous l'avons fait parce que, pour le meilleur ou pour le pire, nous, les nations Membres, sommes les Nations Unies.

191. Maintenant que nous sommes au seuil d'une décennie nouvelle, il est bon qu'au sein de cette organisation nous tirions les leçons des échecs du passé et puisions notre force dans ses réalisations positives pour aller de l'avant dans la recherche d'un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère. Les Nations Unies — c'est-à-dire nous-mêmes — ne peuvent se permettre d'échouer.

192. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En donnant la parole à l'orateur suivant, le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque, qu'il me soit permis de lui adresser, et par son intermédiaire, d'adresser au Gouvernement et au peuple de la République socialiste tchécoslovaque, nos plus sincères condoléances à la suite du décès de l'ancien Président de la Tchécoslovaquie, le général d'armée Ludvík Svoboda.

193. M. CHŇOUPEK (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier de la manière la plus sincère des paroles de condoléances que vous venez de prononcer à l'adresse de mon pays à l'occasion du décès de cet homme d'Etat tchécoslovaque hors pair, notre ancien président, héros de la Tchécoslovaquie et de l'Union soviétique, le général d'armée Ludvík Svoboda. Le peuple de mon pays perd en lui un grand homme, un homme de courage dont le nom se trouve lié à la lutte de libération nationale contre le fascisme, pour le socialisme et pour la paix du monde. Le souvenir de ce grand homme demeurera gravé à jamais dans le cœur de notre peuple.

194. Nous voudrions profiter de cette occasion pour dire que nous partageons la douleur du peuple de l'Angola de la

disparition de son fils dévoué, de ce combattant passionné pour la liberté des peuples africains que fut le président Agostinho Neto.

195. Monsieur le Président, je vous félicite, en tant que personnalité politique hors pair et diplomate compétent de la République-Unie de Tanzanie, de votre élection au poste important et lourd de responsabilités de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes certains que vous vous acquitterez avec le plus grand succès de votre mission et qu'avec le Secrétaire général de l'Organisation, M. Kurt Waldheim, vous contribuerez à l'obtention de résultats positifs dans notre œuvre commune.

196. Nous nous félicitons de l'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies, ce qui, sans aucun doute, est non seulement l'expression de l'élimination continue des séquelles du colonialisme, mais reflète aussi l'accroissement continu de l'universalité de l'Organisation.

197. Si nous cherchons d'une manière éclairée et diligente à définir la situation internationale — comme nous le faisons d'ailleurs tous les ans du haut de cette tribune —, nous ne pouvons manquer de constater que la fin approche d'une décennie qui, à la différence de celles qui l'ont précédée, a pris pour nous, la génération actuelle, une signification presque décisive. En effet, les chroniques de cette septième décennie de notre siècle — et, d'une manière concentrée, les événements de l'année écoulée — reflètent littéralement tout ce qui peut être décrit sous le terme général de "concrétisation de la détente".

198. Que nous a donc apporté l'année écoulée ? Qu'a-t-elle montré ?

199. Tout d'abord, elle a apporté la preuve que l'esprit d'une foi nouvelle s'était éveillé dans la capacité de l'humanité de faire preuve d'une persévérance suffisante dans sa lutte pour le destin de la paix; elle a montré que le dialogue politique qui était dans l'impasse a pu être repris; que nous avons été les témoins d'un certain nombre de mesures ambitieuses représentant un apport politique important à l'avenir pacifique du monde; qu'après une certaine interruption nous avons atteint un niveau encourageant de stabilité mondiale et qu'au cours d'une seule année d'autres régimes antipopulaires se sont effondrés en Asie et en Amérique latine, et que des changements importants qui affirment la préservation de la paix s'étaient ajoutés à la carte politique du monde. Tout cela vient en premier lieu.

200. En même temps, et ce n'est pas le moins satisfaisant, l'évolution internationale a permis dans une grande mesure de dégager certains mécanismes qui l'entravaient, de mettre un terme à diverses tendances négatives et de repousser les attaques concertées des forces les plus réactionnaires contre le progrès, le socialisme, la démocratie et le mouvement de libération national.

201. Mais il y a plus. Malgré les tentatives incessantes de ceux qui, dans tous les temps, veulent rompre la paix et préserver les vestiges de l'ère de la guerre froide, ils ne sont pas parvenus à accumuler des avantages nouveaux dans cette pesante hypothèque du passé. Bien qu'ils se soient efforcés de conserver les vestiges d'une pensée sclérosée, ils ne sont pas parvenus à contaminer la vie internationale. Encore qu'ils aient essayé de poursuivre une politique dirigée contre le grand courant des événements, ils n'ont pu réduire la détente à un rôle servile. Et

bien que, comme aux premières étapes de la détente, ils aient à nouveau manœuvré en se servant de la méfiance, de la suspicion et du manque de compréhension, employant des intrigues et des provocations, ils n'ont pu faire reculer la détente. En vérité, malgré tous les pièges, tous les obstacles et les difficultés décourageantes dressés par les adversaires de la détente, dans la voie de cette politique qui, somme toute, va dans la bonne direction, ils ne sont pas arrivés à réduire l'ampleur de son développement, à l'inverser et à rejeter le monde dans une confusion sans remède.

202. On peut donc dire que l'année écoulée a été une très rude épreuve d'endurance, mais que la détente en a acquis une certaine maturité. Si, pendant la dernière décennie, la détente est peu à peu devenue la tendance maîtresse, elle a maintenant prouvé une fois de plus qu'elle représente un choix productif et nettement défini pour l'avenir de l'humanité. Il est donc de l'intérêt le plus vital pour l'humanité de faire preuve d'une résolution, d'une hauteur de vue et d'une ténacité suffisantes, pour que la détente devienne la tendance décisive dans le renforcement de la paix mondiale et dans une coopération mutuellement avantageuse entre les Etats dotés de systèmes sociaux différents.

203. Si nous disons tout cela aujourd'hui, en cette année 1979, faisant une comparaison rétrospective entre la période actuelle et la période de la guerre froide, comme avec les années de la détente, c'est que cela est fondé.

204. Nous en sommes d'autant plus heureux que, comme par le passé, nous n'avons pas eu d'autres aspirations que de marcher avec constance dans la voie d'une politique pacifique, mobile, ouvrant des horizons nouveaux à une large coopération internationale, et dirigeant les peuples vers ce qui les rapproche et non pas vers ce qui les sépare, venant patiemment à bout des contradictions qui existent entre eux. Et ainsi, nous avons choisi une voie juste, comme l'évolution historique l'a prouvé.

205. Nous souhaiterions qu'il soit un jour possible de dire que toute la période écoulée a été décisive pour la détente, à son point de départ en quelque sorte, qu'elle n'a pas été en butte à un hégémonisme destructeur, hégémonisme qui est une négation patente de la Charte des Nations Unies confirmant les relations constructives et pacifiques entre les Etats. Pour que cette mauvaise herbe dans les relations internationales soit, partout et une fois pour toutes, privée d'un terrain favorable, le plus grand apport viendrait d'un accord international efficace, comme celui qu'a proposé hier le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Andrei Andreievitch Gromyko.

206. Voilà pourquoi nous appuyons pleinement l'inscription à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée du point intitulé : "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales" [A/34/243]. Et en notre qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité, nous appuyons la proposition selon laquelle l'organe principal des Nations Unies se prononce également sur la question.

207. Nous espérons que l'on pourra dire un jour qu'après la première étape de la détente internationale il y a eu aussitôt une intensification notable de ce processus marqué par un passage des paroles aux actes, d'une attente d'activités à des entretiens constructifs et, avant tout, à une détente dans le domaine militaire, car, après tout, la course aux armements n'a pas encore été freinée.

208. A cet égard, la signature du Traité résultant de la deuxième série des négociations sur la limitation des armements stratégiques, exemple de persévérance, de détermination, de volonté politique mûre et de responsabilité éclairée à l'égard de toute l'humanité, nous paraît de très bon augure. Cet événement mondial de la plus grande importance a réaffirmé de manière convaincante l'efficacité de la politique léniniste de paix, inlassable et ferme, de l'Union soviétique, qui cherche à favoriser le processus de détente, de désarmement et de paix dans le monde entier. Et du haut de cette tribune, nous voudrions donc souligner que nous apprécions très grandement l'apport du parti communiste de l'Union soviétique, de l'Etat soviétique, et l'apport personnel de M. Léonid Ilitch Brejnev à la préparation et à l'aboutissement de ce traité. Nous apprécions aussi le réalisme de la partie américaine. Nous espérons que la même solidité de jugement l'emportera chez ceux qui auront à voter sur la ratification du Traité.

*M. Rolandis (Chypre), vice-président, prend la présidence.*

209. Le grand espoir de l'humanité tout entière que sera écartée à jamais la menace d'un conflit nucléaire mondial serait ainsi une fois de plus fortement renforcé. Des conditions plus favorables seraient créées pour des négociations concrètes sur l'ensemble des propositions de désarmement touchant à la fois les armes nucléaires et classiques, de même que sur les mesures destinées à renforcer la confiance entre Etats, notamment pour l'adoption d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales.

210. Nous connaissons bien en effet l'influence salutaire de tout ce qu'il a été possible de faire jusqu'ici dans cette voie. Mais ce n'est encore qu'une très petite part des possibilités qu'offre l'épanouissement de la détente.

211. Mais pour cela, il est indispensable de nous dégager une fois pour toutes de l'illusion qu'une paix durable et la sécurité peuvent coexister avec d'immenses stocks de moyens de destruction massive, et que, sans désarmement, il est possible de résoudre de manière utile les problèmes d'importance vitale pour l'humanité tout entière, en commençant par l'instauration d'un nouvel ordre économique, la disponibilité d'une alimentation suffisante dont l'humanité a besoin, la mise au point de nouvelles sources d'énergie, l'éradication de maladies dangereuses, la protection de l'environnement, la satisfaction des besoins spirituels et culturels de l'humanité, en allant jusqu'au succès de l'exploration de l'espace.

212. En tant que pays qui connaît bien le prix de la paix, nous savons que ce n'est pas la guerre seule, mais la simple appréhension de son déclenchement, qui détourne l'humanité de la solution des problèmes les plus pressants de notre temps.

213. Le traité sur l'interdiction des armes radiologiques, qui a été proposé de concert par l'Union soviétique et les Etats-Unis et que nous appuyons chaleureusement [voir A/34/27, par. 56, a.], apporte une preuve nouvelle que le problème du désarmement peut être véritablement attaqué et résolu.

214. Voilà pourquoi la Tchécoslovaquie continuera d'accorder toute son attention à la cessation de la course aux armements et au désarmement. Nous sommes prêts à négocier sur l'ensemble de propositions concrètes. Dans la déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie, adoptée à la réunion du Comité politique consultatif, tenue à Mos-

cou le 23 novembre 1978<sup>6</sup>, nous avons présenté avec nos alliés, des initiatives bien connues, dont la mise en œuvre opérerait un net tournant dans les négociations sur la cessation de la course aux armements et sur le désarmement.

215. Nous ne ménagerons pas nos efforts et nous ferons tout pour parvenir peu à peu à cet objectif. Nous avons l'intention, avec patience et persévérance, de négocier avec tous nos partenaires sur nos propositions et sur les leurs où que ce soit, à quelque niveau que ce soit, même au niveau le plus élevé. Nous sommes prêts, de manière honnête et créatrice, à participer aux efforts des Etats pour parvenir enfin à des progrès sensibles dans ce domaine, clef de la vie internationale.

216. Cette détermination a été exprimée par le Président de la Tchécoslovaquie, Gustáv Husák, lorsqu'il a déclaré à Prague le 1<sup>er</sup> mai dernier, que

“les Etats devraient assumer l'obligation, de préférence à l'Organisation des Nations Unies, d'aborder de manière constructive les négociations de désarmement et de contribuer à la création d'un climat international favorable à la réalisation la plus rapide possible du progrès souhaité”.

217. Voilà pourquoi mon pays présente maintenant un projet de déclaration sur la coopération internationale en vue du désarmement [A/34/141/Add.1, annexe]. Nous avons donné pour base à ce document une étude objective et en profondeur de nombreuses années d'expérience dans la pratique de négociations de désarmement. Nous avons pris pour base également la nécessité d'intensifier de toutes parts la mise en œuvre générale des objectifs visés et des décisions et recommandations que nous avons adoptés à l'unanimité à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement.

218. Pendant la période d'un peu plus d'un an qui s'est écoulée depuis lors, certaines choses ont été accomplies. Cette année, nous allons examiner le premier rapport du Comité du désarmement [A/34/27] qui travaille dans sa nouvelle composition élargie. Mais il est temps que, pour venir à bout de toutes les difficultés qui pourraient encore se dresser dans cette voie, nous passions à des mesures et à des accords concrets.

219. C'est précisément pour cela que nous nous efforçons de conférer une impulsion nouvelle à la création d'un climat plus favorable encore à la prompte mise en œuvre des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Voilà pourquoi aussi le projet de déclaration souligne ce fait très clair et qu'on ne peut éluder, que les gouvernements de tous les Etats du monde portent aujourd'hui une responsabilité véritablement historique : celle de faire disparaître la guerre de la vie des hommes. Il y a là une responsabilité qu'il convient de réaliser grâce à l'adoption de mesures efficaces et décisives débouchant sur le désarmement général et complet, cet idéal qui a été de tous temps celui de l'humanité et auquel songeait aussi ce grand penseur tchèque du XVII<sup>e</sup> siècle, Jan Amos Comenius, lorsque, dans son œuvre monumentale et de renommée mondiale *Sur la réforme de la condition humaine*, il écrivait :

“Les armes doivent, par conséquent, être écartées pour qu'il n'y ait pas d'occasion de revenir aux hostilités et à la guerre, car il n'y a pas de salut dans la guerre et il

n'en résulte rien si ce n'est la menace du feu et du fer et la chute des Etats.”

220. Mais à ce moment-là, le désarmement ne pouvait être qu'un rêve. Aujourd'hui, nous en sommes déjà à négocier, et demain nous devons agir. C'est pourquoi, en soumettant le projet de déclaration — qui, pourrait-on dire est un code de principes politiques qui devrait régir le comportement des Etats dans l'intérêt de la coopération pratique, effective, constructive et continue en matière de désarmement —, nous nous efforçons de contribuer à mettre sur pied l'un des instruments qui pourraient être opérants pour faciliter un passage sans heurts et la réalisation de négociations de désarmement, aujourd'hui et dans l'avenir.

221. Dans tout cela, notre but n'est pas de prononcer de belles paroles, de nous livrer à des proclamations d'intentions ou à l'introduction toute mécanique de nouveaux principes. Ce que nous voulons, c'est faire en sorte que toutes les règles existantes soient rendues absolument conformes et soient harmonisées en un seul document, en un système qui se prête à une application universelle dans toutes les instances de désarmement, à tous les niveaux politiques, renforçant ainsi l'aspect méthodologique de l'analyse et de la synthèse de ce qui est favorable aux négociations de désarmement, et indiquant, par ailleurs, ce qui peut les entraver ou même les compromettre.

222. Nous voulons que ces prémisses fondamentales du processus de désarmement — consolidation, développement, élargissement et intensification de la coopération internationale — deviennent la loi politique et morale fondamentale du comportement des Etats, quelle que soit leur position géographique ou leur appartenance à tel ou tel autre système socio-politique.

223. Nous sommes profondément convaincus que nos propositions sont fermement liées aux efforts que font les peuples pour établir une paix durable et assurer une sécurité internationale solide, et qu'il y a là le reflet de la volonté unanime de la communauté mondiale désireuse de trouver des solutions sûres aux problèmes pressants du désarmement. Nous sommes certains qu'à la présente session cette proposition recevra le soutien le plus constructif de la part des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

224. La paix et la sécurité dans le monde ont toujours été indissolublement liées au sort de l'Europe. C'est là qu'est née la détente politique, et c'est là que celle-ci a réalisé les plus grands progrès. Voilà pourquoi la détente militaire devrait aussi progresser le plus loin possible, afin que la noire cuisine des alchimistes de la guerre se transforme en un laboratoire de paix et de coopération dont les cadrans ne manifesteraient qu'une seule constante : l'avantage mutuel et un système inébranlable de sécurité égale pour tous.

225. C'est justement dans ce but que nous nous proposons, avec d'autres Etats parties au Traité de Varsovie, de demander la conclusion immédiate d'un accord entre les participants à la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, accord où ceux-ci déclareraient qu'ils ne seront pas les premiers à utiliser les armes nucléaires ou classiques les uns contre les autres. Nous croyons que même aujourd'hui il est possible de commencer à préparer une conférence sur la détente militaire, conférence qui se déroulerait à un niveau politique et avec la participation de tous les Etats européens, des Etats-Unis et du Canada. Cette initiative importante, proposée par le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats par-

<sup>6</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1978*, document S/12939, annexe.

ties au Traité de Varsovie à Budapest, en mai dernier<sup>7</sup>, ouvre de vastes possibilités à l'examen concret de suggestions visant à réduire l'affrontement militaire.

226. En tant que participant direct aux pourparlers de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale, nous sommes vivement désireux de voir s'opérer des progrès tangibles à la suite de ces entretiens. Cependant, cela ne pourra être réalisé que si nos partenaires réexaminent leur conception selon laquelle "il faudrait d'abord s'armer totalement et commencer ensuite à désarmer". C'est ainsi, par exemple, que l'on peut interpréter les derniers plans visant à introduire rapidement des armes prétendues euro-stratégiques en Europe occidentale, ce qui, de toute évidence, aurait pour effet de resserrer le nœud gordien.

227. En dépit de ces "turbulences atmosphériques", le climat politique européen s'est déjà assaini. Nous espérons que la deuxième session d'évaluation de la Conférence, qui se tiendra à Madrid l'année prochaine, produira également de nouveaux résultats positifs, surtout dans le domaine de la détente militaire, afin de favoriser l'application de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki. Ainsi, une coopération égale et mutuellement avantageuse entre tous les pays européens pourrait s'élargir davantage dans le sens des résultats positifs enregistrés à la session de la CEE, cette année et de ceux auxquels est parvenu le congrès européen sur l'environnement qui s'est tenu, au mois de novembre à Genève, sous les auspices de la CEE.

228. La Tchécoslovaquie s'efforce de contribuer largement à cette évolution en développant ses relations bilatérales. Nous sommes d'avis que des réunions plus fréquentes entre représentants des pays signataires de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki permettraient sa renaissance dans un esprit créateur et l'enrichiraient grâce à de nouvelles initiatives de paix.

229. Cette conscience, qui est rehaussée par notre position géographique particulière ainsi que par les possibilités objectives qui sont apparues, nous a permis de normaliser le micro-climat de nos relations en Europe centrale, et plus spécifiquement nos relations avec nos partenaires occidentaux.

230. Ainsi, nos relations avec la République fédérale d'Allemagne sont fondées sur une volonté politique de part et d'autre, laquelle a été consacrée dans une déclaration conjointe, signée par le président Gustáv Husák et par le chancelier Helmut Schmidt au cours de la visite officielle, l'année dernière, de notre chef d'Etat à Bonn. Ces relations sont en train de se développer sous un aspect pratique et concret. Nous souhaitons ardemment qu'elles se poursuivent à l'avenir dans un sens positif.

231. De concert avec notre voisin, l'Autriche, nous avons examiné de façon constructive tout ce qui pouvait gêner nos relations, en espérant pouvoir connaître de nombreuses années de stabilité. Le processus de rétablissement des relations sur une base de bon voisinage a trouvé son point culminant lors de la visite, en mars dernier, du président Rudolf Kirchschräger dans notre pays. Nous traduisons maintenant de façon créatrice les résultats de cette visite en une coopération mutuellement avantageuse.

232. Ainsi, pour la première fois depuis l'établissement de notre Etat indépendant, c'est-à-dire après plus de 60 ans, nous avons enfin normalisé entièrement nos rela-

tions avec tous nos voisins, y compris ceux qui ont un régime social différent du nôtre, ce que nous n'avions pu accomplir à l'époque même où ces divergences n'existaient pas. Voilà notre contribution active à la reconstruction pacifique de la situation en Europe centrale.

233. A cet égard, nous sommes en train d'améliorer davantage encore le processus de la détente en élargissant notre coopération mutuellement avantageuse avec beaucoup d'autres pays européens. En tant qu'Etat membre du Conseil d'aide économique mutuelle qui, cette année, célèbre ses 30 années pacifiques de construction fructueuse, nous encourageons activement la coopération dans tous les domaines avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Notre sympathie chaleureuse et notre appui constructif accompagnent les efforts qu'ils déploient pour renforcer leur indépendance politique et économique, ainsi que pour établir des relations internationales économiques justes, de nature à garantir leur développement économique et social, c'est-à-dire des relations qui deviendraient un modèle de coopération démocratique et mutuellement avantageuses entre tous les Etats ayant des systèmes socio-économiques différents, sur une base d'égalité.

234. Nous nous sommes félicités des résultats de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue récemment à La Havane. Ils fournissent une nouvelle preuve que la force et l'efficacité de ce mouvement tirent leur source de son unité dans la défense de la juste cause des peuples qui luttent pour se libérer de l'oppression politique, économique et sociale, qui luttent pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, pour le désarmement et pour la détente, et qui luttent, enfin, contre l'impérialisme, le racisme et le néo-colonialisme.

235. Ce n'est pas seulement la course aux armements qui menace la paix et la sécurité mondiales. Une inflammation aiguë de l'organisme de la détente est due aussi aux foyers de tension et aux douloureux conflits, anciens et nouveaux, qui existent encore dans différentes parties du monde. L'opinion publique tchécoslovaque et notre gouvernement, de concert avec toute l'humanité éprise de paix, ont condamné vigoureusement l'agression commise contre le Viet Nam socialiste, agression dont les instigateurs, en contravention directe de la Charte des Nations Unies et du droit international, se sont efforcés et s'efforcent encore de faire des "leçons militaires" une norme de conduite dans les relations internationales.

236. Nous voulons, de cette importante tribune, exprimer une fois de plus notre ferme soutien aux peuples du Viet Nam, du Laos et de la République populaire du Kampuchea qui, après tant d'années de guerres destructives d'agression, aspirent ardemment à la paix et cherchent à édifier une société juste et éprise de paix, dans des conditions pacifiques.

237. Nous pensons qu'il est des plus déplorable que l'on ait reconnu les prétendus "pouvoirs" des représentants du régime barbare de Pol Pot, qui a été renversé par le peuple du Kampuchea et qui est unique dans l'histoire en raison de sa politique de génocide à l'égard de son propre peuple. Cela va à l'encontre des objectifs et de l'esprit de notre organisation, cela sape son autorité et son prestige et cela est fondamentalement contraire aux réalités politiques. Notre position de principe est sans équivoque. La place du Kampuchea dans notre organisation doit être occupée par les représentants désignés par le Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea, seul gouvernement légitime de

<sup>7</sup> *Ibid.*, trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979, document S/13344.

ce pays et seul capable de s'acquitter des obligations d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

238. Les intérêts du peuple du Kampuchea, la paix et la sécurité des peuples de l'Asie du Sud-Est et les buts des Nations Unies ne sont pas servis par les efforts déployés pour internationaliser la prétendue question du Kampuchea — laquelle, en fait, n'existe pas — et pour s'ingérer ainsi, contrairement aux principes de la Charte des Nations Unies, dans les affaires internes de la République populaire du Kampuchea.

239. Nous nous élevons également énergiquement contre les efforts déployés pour utiliser à des fins politiques contre le Viet Nam le problème artificiel, grossi par la publicité, des prétendus réfugiés vietnamiens.

240. Nous nous félicitons de l'ouverture de négociations entre l'URSS et la Chine visant à normaliser leurs relations. Cela peut servir les intérêts non seulement de ces deux pays mais aussi ceux de la paix en Asie du Sud-Est et dans le monde entier.

241. La situation au Moyen-Orient continue toujours de nous préoccuper. Chaque jour il devient plus évident que l'accord séparé conclu entre l'Egypte et Israël et les efforts faits pour éviter un règlement conforme aux intérêts légitimes de toutes les nations dans cette région de crise menacent d'avoir les conséquences les plus graves.

242. Nous tenons à souligner une fois de plus que, dans ce tourbillon d'événements contradictoires au Moyen-Orient, la seule chance de succès réside dans un règlement complet qui comprendrait le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés en 1967 et la sauvegarde des droits des Palestiniens, y compris de leur droit à l'établissement de leur propre Etat, ainsi que le droit de tous les pays de cette région, y compris Israël, à une existence indépendante et sûre.

243. Nous sommes également convaincus que le problème brûlant de Chypre ne saurait être résolu que sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de la République de Chypre.

244. De même, nous appuyons les efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée en vue de la réunification démocratique et pacifique de la Corée et nous exigeons le retrait de toutes les troupes étrangères de la partie sud du pays.

245. Nous rejetons résolument les nouvelles tentatives faites par les régimes coloniaux et racistes en Afrique australe pour perpétuer leur existence et pour retarder leur élimination qui est inévitable d'un point de vue historique. Nous appuyons activement, efficacement et constamment la lutte des peuples d'Afrique australe pour la liberté et l'indépendance. Nous exprimons notre solidarité avec la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien. Nous déclarons notre plein appui au seul représentant authentique du peuple du Zimbabwe, le Front patriotique. Nous réclamons une intensification générale de la lutte contre l'*apartheid*, y compris des sanctions économiques sans compromis prescrites au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui devraient enfin obliger le régime de la République sud-africaine à respecter les résolutions de l'ONU. Nous continuerons à réclamer de notre organisation qu'elle lutte de toute son autorité pour empêcher les attaques barbares commises par les racistes contre les Etats voisins, attaques qui se poursuivent encore impunément.

246. Il n'est certainement pas nécessaire que je répète, de cette tribune, une vérité bien connue, à savoir que si nous voulons voir la destruction de quelque chose, il nous suffit de nous croiser les bras, et le reste suivra de lui-même. C'est pourquoi nous avons l'intention de faire tout notre possible pour contribuer à la recherche de nouveaux moyens pour lutter contre l'érosion, la dévaluation et la dégradation des valeurs de la paix et de la sécurité internationales que nous avons déjà conquises, et cela d'autant plus que le moment est venu de rechercher de nouvelles initiatives pour empêcher le déclenchement d'une nouvelle apocalypse, et de faire naître de nouveaux grands projets de paix, de détente et de coopération, en dépit de tous les obstacles. Il faut créer l'histoire d'aujourd'hui en vue d'un avenir pacifique, afin que l'Organisation des Nations Unies aussi, cette assemblée universelle irremplaçable, puisse répondre aux espoirs placés en elle par toute l'humanité éprise de paix, pour qu'elle puisse ainsi renforcer les fondements sur lesquels s'élève la structure de la paix et de la sécurité internationales.

247. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que membre du Commonwealth, la Nouvelle-Zélande est heureuse de souhaiter la bienvenue à Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies et de présenter ses félicitations les plus chaleureuses aux représentants de Sainte-Lucie à la présente session de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons de travailler aux côtés de la délégation de Sainte-Lucie pour promouvoir les idéaux de notre organisation.

248. J'éprouve un plaisir tout particulier à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, à l'occasion de votre élection. Je vous serais très reconnaissant de transmettre mes salutations toutes spéciales à M. Salim, président de cette session. La Nouvelle-Zélande attache beaucoup de prix aux liens spéciaux qui l'unissent à la République-Unie de Tanzanie. Nous travaillons ensemble, en associés, au sein du Commonwealth. Nous admirons l'exemple d'autosuffisance donné par la Tanzanie dans sa lutte pour le progrès économique et social. Nous admirons la direction donnée par la Tanzanie au mouvement d'autodétermination non seulement en Afrique mais pour tous les peuples. Nous, Néo-Zélandais, apprécions particulièrement l'assistance qu'en tant que président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, M. Salim nous a offerte, alors que nous œuvrions loyalement et systématiquement pour promouvoir le principe de l'autodétermination dans les petits territoires insulaires du Sud Pacifique qui ont été associés avec nous.

249. M. Salim a eu l'occasion de voir combien étaient isolées et lointaines les îles du Pacifique. La Nouvelle-Zélande aussi est éloignée des centres de turbulence du monde. Cet isolement géographique, cependant, ne nous a jamais empêchés de subir les répercussions des événements mondiaux. Cette année, nous avons suivi avec attention et avec beaucoup de préoccupation les événements qui se déroulaient dans trois zones d'instabilité : le Moyen-Orient, l'Afrique australe et l'Asie du Sud-Est. Nous nous sommes félicités des progrès politiques accomplis au Moyen-Orient, pour limités qu'ils aient pu être. D'autre part, nous avons déploré l'escalade continue du prix du pétrole, car cela a compromis les efforts qui avaient été faits pour établir un ordre économique mondial stable et a nui à l'économie de nombreux pays. Nous avons pris part, grâce à la Réunion des chefs de gouver-

nement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka, aux efforts déployés par le Commonwealth pour sortir de l'impasse au sujet de la Rhodésie. Cependant, notre sujet d'inquiétude le plus direct, ce qui est bien naturel, a été le conflit qui s'est déroulé le plus près de chez nous. Les événements catastrophiques d'Indochine ont causé pour nous l'alarme la plus sérieuse. Là, les conflits armés n'ont cessé de se poursuivre. Des populations se sont vues forcées de quitter leur foyer en masse. La famine et les souffrances sont des faits quotidiens. Les combats se poursuivent et risquent de s'étendre. La pénurie alimentaire déjà désespérante menace d'empirer encore. La situation est proche du désastre.

250. Mon gouvernement est particulièrement alarmé de cette situation. Le conflit en Indochine a polarisé l'Asie du Sud-Est : un gouffre de méfiance divise maintenant les Etats d'Indochine et les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

251. La Nouvelle-Zélande a des liens étroits et amicaux avec les cinq pays de l'Association. Nous nous sommes réjouis des progrès rapides qu'ils ont faits en développant leur économie et en améliorant le niveau de vie de leur peuple. Cela a été une réalisation remarquable. L'Association est apparue comme une force importante dans les affaires internationales. Elle a pu apporter une contribution majeure à la stabilité de la région. Mais plus le conflit dure, plus grand est le danger de voir les grandes puissances y participer encore une fois et s'établir dans la région. Plus longtemps durera le conflit au Kampuchea, plus nous risquons de le voir s'étendre à la Thaïlande. Le conflit en Indochine menace de compromettre non seulement la postérité des pays de l'Association mais aussi leur efficacité en tant qu'influence de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est.

252. Deux tentatives ont été faites cette année pour résoudre le conflit par la force. Aucune n'a été couronnée de succès. Le conflit est né de problèmes profondément enracinés — des animosités anciennes, ravivées et stimulées par les actions récentes qui ont été aidées et attisées par des éléments extérieurs à l'Indochine. Le nationalisme est trop vivant pour qu'un parti quelconque puisse imposer sa volonté à une autre par la force. La paix ne sera rétablie que lorsque les pays de la région — ceux de l'Indochine ainsi que leurs voisins — auront appris à respecter leur indépendance et leur intégrité territoriale réciproques, comme ils s'étaient engagés à le faire lorsqu'ils sont entrés à l'Organisation des Nations Unies.

253. Rien ne saurait justifier qu'un gouvernement envoie des forces armées dans un autre pays contre la volonté de son peuple. Rien ne saurait justifier qu'un gouvernement chasse de vastes foules de son propre peuple, les condamnant à risquer leur vie en haute mer. D'abondantes preuves montrent que les politiques gouvernementales peuvent accélérer aussi bien qu'elles peuvent retarder le flux des réfugiés. Si cette marée désespérée de gens se renouvelle, le monde saura qui en est responsable. Si, cependant, elle prend fin une fois pour toutes, le processus de négociations politiques pourra s'amorcer. Si le retrait des forces peut être réalisé, la normalisation des relations pourra être envisagée. La tâche très importante qui consiste à apporter des secours aux peuples d'Indochine et à favoriser leur réinstallation pour remédier à leurs souffrances pourra se dérouler sans obstacles.

254. La Nouvelle-Zélande a toujours dit que le plus pressant était de chercher un règlement politique. Ce besoin

apparaît avec encore davantage d'urgence aujourd'hui. Tout règlement doit être fondé sur le fait qu'il existe trois pays séparés en Indochine, dotés chacun de leurs propres traditions nationales. Ces trois pays doivent vivre en étroite relation. En pratique, ceci veut dire qu'il ne saurait y avoir de paix tant que l'indépendance du Kampuchea ne sera pas assurée et tant que le Kampuchea ne sera pas disposé à coopérer avec ses voisins.

255. Mon gouvernement estime logique la décision prise par l'Assemblée générale au sujet de la question des pouvoirs du Kampuchea [4<sup>e</sup> séance]. Cela ne signifie pas que nous approuvions en aucune façon la politique du gouvernement de Pol Pot. Ce régime s'est rendu coupable d'une tyrannie extrême. Il était réputé pour sa cruauté et son mépris entier des droits de l'homme les plus élémentaires de sa population. Néanmoins, il était le gouvernement établi du Kampuchea et il était reconnu par la communauté internationale. On ne saurait en dire de même du régime dirigé par Heng Samrin. Ce régime a été installé par des forces étrangères. Il n'a pas fait la preuve de son indépendance. Le but principal de tout règlement pacifique doit permettre à la population du Kampuchea de s'exprimer librement sans la présence dominatrice de troupes étrangères. Elle doit pouvoir décider de son propre sort. Tant que ces conditions n'auront pas été réalisées, mon gouvernement ne voit pas de raisons justifiant l'exclusion des représentants actuels du Kampuchea ou l'acceptation d'une autre délégation.

256. Dans l'intervalle, nous devons faire face au problème pratique qui consiste à assumer les conséquences humaines du conflit qui se poursuit. Les Nations Unies ont déjà pris certaines mesures efficaces sur l'un des aspects de ce problème. La Réunion convoquée par le Secrétaire général à Genève en juillet a réussi à mobiliser des ressources beaucoup plus vastes pour porter secours aux réfugiés d'Indochine. Mon gouvernement s'est félicité de l'initiative prise par le Secrétaire général. Nous prenons part au programme qu'il a lancé. Nous avons également constaté avec satisfaction que le flot des réfugiés avait baissé après la Réunion. Cela montre que le Gouvernement du Viet Nam a accepté ses responsabilités. Nous pouvons donc espérer ne pas voir se renouveler les tragédies auxquelles nous avons assisté au début de cette année.

257. Les problèmes humains les plus désespérés, à l'heure actuelle, sont ceux qui existent au Kampuchea. Les combats qui n'ont pas cessé, et qui faisaient suite aux troubles intérieurs des dernières années, ont provoqué le déplacement d'une très grande partie de la population. Les ressources alimentaires se sont trouvées bouleversées. Il se peut très bien qu'avant longtemps 10 p. 100 de la population du pays pâtissent de la famine. Cette famine entraînerait une nouvelle vague de réfugiés désespérés qui fuirait vers la Thaïlande. Le monde doit empêcher ce désastre de se produire. Il faut que la communauté internationale fasse de nouveau un grand effort. Il faut fournir des produits alimentaires et des médicaments immédiatement. La Nouvelle-Zélande est prête à s'associer à ce nouvel effort.

258. Nous n'oublions pas que dans d'autres régions on assiste aussi à des déplacements massifs de populations. Certaines de ces situations sont déjà tragiquement anciennes. Ici, aussi, la recherche de solutions négociées aux conflits qui sont la source de toutes ces souffrances humaines doit être la principale préoccupation de cette assemblée.

259. En Afrique australe, nous voyons se dessiner des perspectives prometteuses. La plus importante a été l'accord conclu par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à Lusaka le mois dernier. De cet accord est née la Conférence constitutionnelle sur la Rhodésie concernant le Zimbabwe-Rhodésie. Le Premier Ministre de mon pays a souligné l'appui qu'il apporte à l'accord de Lusaka; il a envoyé un message aux 24 délégués rassemblés à Londres pour la conférence. Il s'est exprimé en ces termes :

“Le chemin d'un règlement pacifique vous est maintenant ouvert. Il vous appartient — à tous et à chacun — d'apporter votre contribution à l'étape finale et de conduire votre pays à l'indépendance dans la paix et la stabilité. Je ne sous-estime pas les difficultés auxquelles vous devez faire face. Mais j'espère que vous n'oublierez jamais que le sort de millions de vos compatriotes, hommes, femmes et enfants, maintenant et à l'avenir, repose dans vos mains et dans vos mains seulement.”

260. La Nouvelle-Zélande espère que, grâce à cette initiative de la conférence de Lusaka, qui souligne encore une fois la valeur de l'association du Commonwealth, une région de l'Afrique australe aura au moins accédé à l'indépendance dans la paix et la légalité.

261. Mon gouvernement a également été encouragé par le fait que les consultations entreprises il y a plus de deux ans par les cinq puissances occidentales au sujet de la Namibie ont été reprises. Il existe maintenant une possibilité d'arriver à une indépendance définitive et dans la légalité pour la population de la Namibie.

262. Mais s'il existe des perspectives de solutions pacifiques à deux des problèmes de l'Afrique australe, le troisième, le système intolérable d'*apartheid*, existe encore librement dans la République sud-africaine. La Nouvelle-Zélande s'associe au reste de l'humanité pour exhorter le gouvernement de ce malheureux pays à faire tomber les barrières de l'*apartheid*, ces barricades qui nient l'essence même des droits de l'homme et de la dignité humaine à la grande majorité de son peuple. L'*apartheid* nourrit la semence d'un conflit amer et acharné. Ne serait-ce que pour cette raison — bien que ce soit une raison entre tant d'autres — les Membres de l'ONU ne sauraient relâcher leur effort tant que le risque de ce conflit n'aura pas été éliminé.

263. Dans son discours d'ouverture [*Ire séance*], le Président a invité l'Assemblée à rechercher des moyens pratiques d'agir plutôt que la promotion de résolutions qui ne cessent de proliférer, pour trouver la solution des nombreux problèmes qui affligent le monde d'aujourd'hui. Ce conseil s'applique particulièrement bien à la situation au Moyen-Orient. Mon gouvernement voit un progrès significatif dans les événements dramatiques des deux dernières années, qui se sont terminés par les accords de Camp David et les négociations qui ont suivi entre l'Égypte et Israël. Il faut donner aux efforts faits actuellement par les chefs de ces Etats toutes les chances de réussir. Nous constatons qu'un dialogue critique a commencé. L'objectif de la communauté internationale devrait maintenant consister à élargir ce dialogue.

264. Mon gouvernement continue de croire que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité contient les éléments essentiels d'un accord négocié. Cette résolution est un pilier sur lequel on peut construire. On admet maintenant que la recherche d'une solution politique au Moyen-

Orient suppose la participation du peuple palestinien. Les droits des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant s'ils le souhaitent, ne peuvent plus être niés.

265. La voie vers une solution négociée, juste et durable au Moyen-Orient ne sera pas facile. Il est donc impérieux que tous les intéressés s'abstiennent de faire acte de dureté ou de provocation. Nous estimons que l'établissement continu de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés lors de la guerre de 1967 constitue un acte de ce genre. Le récent déclenchement d'hostilités contre le Sud du Liban en est un autre. Mon gouvernement rejette la politique d'attaques préventives que mène Israël, aussi fermement qu'il condamne toute violation de l'intégrité du territoire d'Israël. La route de la paix est fragile. Il ne faut pas l'exposer à des risques.

266. L'année 1979 aurait pu être une année cruciale pour la communauté internationale dans la poursuite de son débat sur la réforme économique mondiale. La cinquième session de la CNUCED et les négociations multilatérales sur le commerce qui ont eu lieu à Tokyo ont été des événements importants qui ouvraient de grandes perspectives dans les relations Nord-Sud, mais elles n'ont pas été concluantes. L'Assemblée générale doit maintenant trouver d'urgence le moyen de donner une nouvelle impulsion au débat sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international, car la communauté internationale fait face à de nombreux problèmes économiques graves et urgents. Cette année, les effets économiques de l'“onde de choc” engendrée par la hausse élevée du prix du pétrole sont devenus tristement évidents pour les pays développés aussi bien que pour les pays en développement. On risque de voir le processus de croissance économique mondiale sévèrement bouleversé. La lenteur de la croissance économique gênera la poursuite du développement de marchés élargis dans le Nord pour les biens venant du Sud, et vice-versa. L'alourdissement de la dette de certains pays à l'égard de l'étranger semble inévitable. L'inflation, le chômage, le déséquilibre de la balance des paiements et le protectionnisme seront le fruit de l'incertitude économique globale. Il est urgent de mettre au point des sources d'énergie nouvelles, mais ces efforts seront entravés faute de ressources financières, et par conséquent techniques.

267. Aucun gouvernement ne peut penser qu'il pourra isoler complètement son économie des effets de ce malaise économique grandissant. Les pays en développement, et toutes les petites économies qui sont tributaires du commerce, y compris celle de mon pays, seront spécialement vulnérables.

268. Face à cette probabilité, nous ne pourrions plus nous permettre longtemps le luxe de débattre de la possibilité de nouvelles formes de coopération économique mondiale, d'ajustements de structure ou de réformes institutionnelles. Le moment est venu de mettre fin aux polémiques et aux discussions sur des définitions arides qui ont jusqu'ici caractérisé le dialogue entre le Nord et le Sud. Agissons ainsi, certains que si nous ne maîtrisons pas les forces de changement économique et social, ce sont elles qui nous maîtriseront.

269. La Nouvelle-Zélande compte sur cette session de l'Assemblée générale et sur la session extraordinaire qui aura lieu en 1980 pour faire naître une nouvelle détermination d'achever la tâche entreprise dans la formulation de stratégies pour un nouvel ordre économique mondial. Nous croyons que l'efficacité de ces stratégies et la bonne mar-

che d'une économie mondiale interdépendante dépendront, dans une très large mesure, du succès des efforts renouvelés entrepris pour trouver des solutions constructives dans deux secteurs critiques : le commerce et l'énergie.

270. L'explosion du commerce mondial au cours du dernier quart de siècle a entraîné une plus grande prospérité pour de nombreux pays. Nous devons veiller à ce que cette croissance soit maintenue, fondée sur la reconnaissance de la doctrine de l'avantage comparable et d'un assaut positif contre les forces du protectionnisme. La Nouvelle-Zélande ne saurait accepter qu'il y ait deux poids et deux mesures : l'un pour les producteurs industriels les plus anciens et l'autre pour les nouveaux producteurs industriels et les nouveaux producteurs agricoles. Le protectionnisme agricole est pratiqué par presque tous les pays industrialisés, au détriment de leurs consommateurs et pour le malheur de producteurs internationalement actifs, comme la Nouvelle-Zélande. Nous voyons là une façon de dénier la responsabilité de cette génération dans l'établissement d'une production de base suffisante pour nourrir la prochaine. Cette responsabilité exige de nouvelles méthodes d'approche et des politiques d'ajustement positives fondées sur les principes du commerce libre et multilatéral.

271. Nous devons aussi apprendre à voir les problèmes de l'énergie dans une perspective nouvelle. Les experts prévoient que d'ici 10 ans les capacités de production de notre système basé sur l'énergie pétrolière auront atteint un plafond. Il y aura de nouvelles hausses du prix du pétrole et une pénurie de plus en plus grande par rapport aux besoins globaux d'importation. Sans aucun doute, il nous faut trouver de nouveaux systèmes d'énergie. Le défi consiste à savoir comment passer cette période de transition. L'Assemblée générale a déjà relevé ce défi et elle a décidé, à cette fin, de convoquer en 1981 une Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. La Nouvelle-Zélande attache la plus haute importance à cette conférence. Nous avons l'intention de faire tout notre possible pour assurer son succès. Bien que de nombreuses et importantes questions concernant l'énergie ne relèvent pas de son mandat, la Conférence a la possibilité d'apporter une contribution significative à l'identification de nouveaux systèmes d'énergie pour le bien de tous.

272. Au cours de sa brève histoire, l'Organisation a souvent montré le chemin en fixant de nouveaux objectifs dans le domaine de la justice sociale, de la paix internationale et de l'égalité raciale. Elle doit trouver maintenant de nouvelles normes de coopération économique mondiale. La Nouvelle-Zélande voit là un processus d'évolution. Tous les pays ne partagent pas ce point de vue. Cependant, quels que soient les remèdes individuels que nous puissions apporter aux problèmes économiques du monde, je suis certain que nous sommes tous d'accord pour traduire dans la pratique cette notion d'interdépendance économique mondiale dont nous parlons depuis si longtemps; et c'est ici le lieu et le moment pour le faire. Ce qu'il faut maintenant dans le dialogue Nord-Sud, ce ne sont pas des résolutions mais de la résolution.

273. En Nouvelle-Zélande, nous sommes conscients du sentiment de désenchantement à l'égard des Nations Unies et des autres organismes économiques internationaux quant à l'usage qui est fait des mécanismes existants. Nous sommes prêts à examiner avec un esprit ouvert les propositions qui pourront être faites visant à l'instauration de nouveaux mécanismes, ou de nouvelles méthodes de tra-

vail, pour nous aider à surmonter les obstacles qui jusqu'à présent déjouent les efforts que nous faisons pour instaurer un nouvel ordre dans la coopération internationale. La récente réunion du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale a permis de prendre une initiative importante à cette fin [voir A/34/34]. Cette proposition est l'expression de notre foi en notre capacité collective de contrôler notre destin économique. Nous pouvons quelquefois perdre confiance dans le mécanisme, mais nous ne pouvons nous permettre de perdre notre foi en nos objectifs.

274. Un autre problème important à l'ordre du jour de l'Assemblée, c'est celui du désarmement. Il existe certains domaines, dans le vaste réseau de négociations actuellement en cours, où il est nettement urgent de faire avancer les négociations et de parvenir à un nouvel accord.

275. C'est ainsi qu'il faut, avant tout, conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Pacifique a été pendant de nombreuses années le théâtre d'essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère. Des essais souterrains sont encore organisés dans le Pacifique sud, et ailleurs, malgré les appels réitérés de la majorité écrasante des Membres de l'Organisation des Nations Unies qui en demandent la cessation. L'année dernière, l'Assemblée générale a établi un calendrier pour la conclusion d'un traité [résolution 33/71 H IV]. A notre grand regret à tous, ce calendrier n'a pas été respecté. Il était pourtant raisonnable, étant donné l'accord très important qui était déjà apparent en ce qui concerne les principales dispositions de ce traité. Les problèmes qui font encore obstacle à la conclusion d'un traité sont considérés comme techniques. Mais, ayant participé aux travaux du groupe spécial sur les séismes<sup>8</sup>, qui a été créé pour étudier certaines des conditions d'un système visant à surveiller l'application du traité, nous devons franchement dire que les problèmes dans ce domaine ne nous semblent pas de nature à justifier un nouveau délai. La conclusion d'un traité est largement reconnue comme étant essentielle pour empêcher la prolifération horizontale aussi bien que verticale.

276. Nous appuierons également les efforts déployés pour renforcer le régime de non-prolifération. Nous continuons d'attacher une importance primordiale au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'adhésion universelle à ce traité. Certains Etats restent encore à l'écart. Le solde des avantages dans le cadre du Traité leur semble en faveur des Etats dotés des armes nucléaires. Ils croient aussi que les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas honoré l'obligation qu'ils avaient assumée aux termes du Traité de promouvoir le contrôle et la limitation de leurs arsenaux nucléaires et de faciliter le transfert des techniques nucléaires à des fins pacifiques. Quoi qu'il en soit, la recherche d'une option nucléaire par un quelconque Etat ne possédant pas actuellement d'armes nucléaires doit inévitablement avoir les conséquences les plus graves pour la stabilité régionale et la sécurité mondiale. Aucune nation ne pourra renforcer sa sécurité par ce moyen.

277. Comment la communauté internationale peut-elle dissiper les craintes qui peuvent conduire un pays à garder ouverte cette option nucléaire ? Elle peut encourager et appuyer les efforts visant à concilier les divergences dans les régions. Au niveau global, on peut faire mieux. Les Etats dotés d'armes nucléaires ont été prêts à faire des déclara-

<sup>8</sup> Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.



tions unilatérales par lesquelles ils s'engagent à s'abstenir de recourir ou de menacer de recourir à l'emploi des armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires. Chacun a, cependant, qualifié la déclaration de façon différente. Sans minimiser les difficultés qui font obstacle à la conciliation de ces déclarations, la Nouvelle-Zélande serait en faveur d'une nouvelle exploration du terrain en vue d'unifier toutes ces assurances de façon à leur donner une force collective et, en fin de compte, contraignante.

278. La Nouvelle-Zélande s'est félicitée de la signature du Traité, résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques entre les Etats-Unis et l'URSS, y voyant une mesure importante concernant la limitation des arsenaux nucléaires. Comme d'autres, nous espérons qu'il sera bientôt ratifié. Nous espérons également voir s'ouvrir une nouvelle série de négociations qui aboutiront non seulement à des réductions d'armements nucléaires mais aussi à des limitations correspondantes pour les armes classiques. C'est du succès de ces efforts et de la confiance croissante qui devrait naître de ce succès que dépendra le progrès dans d'autres domaines. Ce serait une ironie tragique que l'acceptation de restrictions dans un domaine engendre des pressions pour des augmentations dans un autre domaine. Les peuples, partout dans le monde, espèrent à juste titre que le processus de réduction des armements sera irréversible et que les ressources actuellement dépensées pour la défense seront réorientées pour réduire les souffrances et faire progresser le bien-être de l'humanité.

279. Enfin, mon gouvernement souhaite rendre hommage à l'Organisation pour l'initiative qu'elle a prise dans le domaine des droits de l'homme. Les Pactes internationaux nous fournissent un mécanisme pour le progrès réel des droits de l'homme. L'année dernière, dans le débat général<sup>9</sup>, le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande a dit que nous avions l'intention de ratifier les deux Pactes. Nous l'avons fait, et la Commission des droits de l'homme de la Nouvelle-Zélande a, entre autres, pour tâche d'en surveiller l'application. En conséquence, nous avons entrepris des programmes d'action positifs pour améliorer la position des minorités, là où cela est nécessaire, et pour introduire de nouvelles procédures et pratiques qui aideront les femmes à occuper la place qui leur revient dans tous les domaines de la vie nationale. L'Année internationale de l'enfant a été l'occasion d'actions spontanées de toute la communauté pour appeler l'attention sur les besoins des enfants.

280. Nous sommes fiers de notre passé dans le domaine des droits de l'homme, mais nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Au fur et à mesure que se développe notre société multiraciale, de nouvelles perceptions, nées en partie de la supervision internationale que nous avons acceptée en tant que partie aux Pactes, nous obligent à de nouveaux efforts pour améliorer notre action.

281. La Nouvelle-Zélande formule des vœux pour que l'Assemblée réussisse dans ses efforts indispensables.

282. M. PASTOR (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Tout d'abord, je voudrais exprimer à M. Salim notre profonde satisfaction de le voir occuper le poste élevé de président de l'Assemblée générale. Les fonctions étendues et importantes qu'il a assumées dans notre organisation, l'intelligence et l'efficacité avec lesquelles il dirige depuis si longtemps les travaux du Comité spécial de la décolonisation, ses aptitudes personnelles et profession-

nelles bien connues, sont autant d'éléments qui nous donnent l'assurance que sa présidence contribuera de façon positive et significative au bon déroulement de la présente session. Par ailleurs, il représente la République-Unie de Tanzanie, pays avec lequel la République argentine a des relations cordiales.

283. Je crois inutile de souligner le rôle positif et important que jouent aujourd'hui tant la République-Unie de Tanzanie que ses républiques africaines sœurs dans le concert international. Ce rôle important constitue l'un des événements les plus caractéristiques de la période d'après-guerre et a contribué à la stabilisation et à la démocratisation des relations internationales. Mon gouvernement est convaincu que la participation croissante et active de l'Afrique à la vie internationale est un facteur indispensable pour la solution appropriée des graves conflits politiques, sociaux et économiques qui préoccupent le monde et portent atteinte à la coexistence pacifique et bien ordonnée des nations.

284. Les salutations et les félicitations de mon gouvernement vont également à son prédécesseur, M. Indalecio Liévano Aguirre, qui a exercé avec tant d'efficacité la présidence de l'Assemblée à sa trente-troisième session, et avec le pays duquel — la Colombie — la République argentine est unie par tant de liens étroits.

285. Fidèle à son adhésion au principe d'universalité, l'Assemblée générale a admis comme nouveau Membre de l'Organisation, il y a quelques jours, une jeune nation latino-américaine, Sainte-Lucie, dont l'indépendance récente et la présente incorporation au concert des nations nous réjouissent grandement. Nous félicitons chaleureusement le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie et nous exprimons nos meilleurs vœux à sa délégation, et l'assurons de notre pleine coopération au sein de l'Organisation des Nations Unies.

286. La paix, dont la préservation est l'objectif principal qui rassemble ici les représentants de 152 pays, ne peut ni ne doit être considérée comme une simple absence de conflit armé. Le renforcement de la paix et la consolidation de la sécurité internationale présupposent quelque chose de plus. Cela signifie un état de choses où les conflits, les rivalités, la méfiance et le désir d'imposer une suprématie politique, économique ou idéologique sont abandonnés pour laisser le pas à l'entente, à l'harmonie et à la coopération. Cela signifie qu'il faut élargir et renforcer le processus de détente naissant qui a commencé à se manifester il y a quelques années. Cela signifie, en d'autres termes, traduire dans la réalité les buts et les objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies.

287. Sous cet angle, l'examen des événements importants qui se sont produits dans le monde depuis le dernier débat général ne nous permet pas d'aboutir à des conclusions optimistes. Ces conditions optimistes sont loin de s'être réalisées; au contraire, de nombreux foyers de tension sont apparus dans diverses régions, qui augmentent les possibilités d'affrontement toujours latentes.

288. Des méthodes subtiles de pénétration et de déstabilisation au service d'objectifs bien identifiables sont appliquées constamment, rendant lettre morte le principe si souvent proclamé et si souvent violé de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. La violence nihiliste qui vise à la destruction des sociétés libres incapables de réagir s'est encore manifestée, frappant également ceux qui, ayant accueilli ces terroristes vaincus dans d'autres

<sup>9</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 7<sup>e</sup> séance, par. 27 à 54.

pays, pouvaient se croire à l'abri de leurs attaques criminelles.

289. Ce dernier aspect d'un panorama peu encourageant s'est manifesté également dans le domaine des droits de l'homme, dont le traitement abusif ajoute d'autres facteurs de perturbation. En effet, la noble cause de la protection de ces droits est exploitée de façon inadmissible comme arme politique pour conditionner les relations entre les Etats. La bonne foi et la crédibilité des gouvernements sont mises en cause, tandis que des accusations de groupes exilés qui trafiquent avec la terreur sont acceptées comme valables. Bien plus, sans bien comprendre des réalités qui sont étrangères, très souvent on émet des opinions officielles teintées de subjectivité sur les décisions souveraines adoptées par d'autres pays dans le domaine interne, en violation des normes les plus élémentaires de la coexistence internationale.

290. Curieusement, de nombreux pays qui se sont érigés en juges de la conduite des autres sont frappés d'amnésie lorsqu'il s'agit de violations flagrantes des droits de l'homme qui ont été commises sur leur territoire il n'y a que quelques années. Si l'on devait tenter ici un procès pour déterminer les responsabilités, l'histoire récente nous donnerait de très bons exemples où les accusateurs d'aujourd'hui seraient transformés en accusés.

291. Nous tenons à exprimer notre point de vue de façon très claire. Nous estimons que la défense des droits de l'homme constitue une des conquêtes fondamentales du monde civilisé tout entier et non pas le patrimoine contestable d'un pays ou d'un groupe de pays particulier. En conséquence, nous appuyons fermement les mesures pouvant être adoptées d'un commun accord par les Nations Unies en vue de renforcer et d'assurer le progrès continu dans ce domaine. Mais, avec la même fermeté, nous rejetons toute tentative visant à mettre à profit à des fins politiques viles les nobles sentiments que suscite l'évocation de ces droits.

292. Notre conception de la protection des droits de l'homme étant celle d'une action conjointe de la communauté des nations ici représentée, nous devons rappeler l'approche de la résolution 32/130 de l'Assemblée générale. Cette résolution affirme, à juste titre, qu'il convient de trouver la solution de ces problèmes d'une façon globale, compte tenu du contexte des diverses sociétés et de la nécessité de promouvoir la pleine dignité de la personne humaine, en étroite interdépendance avec le développement politique, économique et social de chaque pays. Isoler l'individu de cette réalité, nier les caractéristiques particulières de chaque communauté ou essayer d'aborder les droits de l'homme comme une abstraction sans tenir compte des autres droits et devoirs essentiels des pays, reviendrait à vouer à l'échec les efforts qui doivent être faits pour progresser dans ce domaine.

293. Ces concepts, auxquels souscrit l'Argentine, ont été repris et appuyés il y a quelques jours par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979. Leur réaffirmation s'impose chaque fois que certains pays continuent d'ignorer avec opiniâtreté la requête universelle contenue dans la résolution 32/130 de l'Assemblée générale et se refusent à coopérer à la création de conditions politiques et économiques qui faciliteraient une vie meilleure pour toute l'humanité. Les différents organes des Nations Unies, y compris le Secrétariat, devraient appliquer l'esprit et la lettre de cette résolution le plus tôt possi-

ble si l'on veut sauvegarder la crédibilité et l'autorité de notre organisation.

294. Il ne fait aucun doute qu'en tant que cause sous-jacente à la majorité des problèmes et des crises internationales localisées la compétition entre les centres de pouvoir pour maintenir, acquérir et augmenter des zones d'influence et d'hégémonie joue un rôle de premier plan. Cette situation se répercute directement sur la course aux armements à laquelle se livrent les grandes puissances, et qui a atteint des proportions quantitatives et qualitatives incroyables.

295. L'Argentine s'est félicitée de la signature du Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous tenons néanmoins à souligner que son caractère positif est dû au fait que l'entrée en vigueur de cet accord pourrait améliorer le climat politique entre les deux pays et leurs alliés respectifs. Du point de vue de la réduction des arsenaux nucléaires, les résultats sont malheureusement peu satisfaisants et ne répondent pas à l'attente logique suscitée par des négociations prolongées. Cette insuffisance transcende les frontières bilatérales puisque, comme nous l'avons déjà dit le 26 mai 1978, au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement,

“dans un conflit nucléaire généralisé qui opposerait les deux superpuissances, aucune nation ne pourrait se proclamer neutre et aucun peuple innocent ne pourrait rester spectateur passif : tous, sans exception, bon gré mal gré, seraient appelés à jouer leur rôle dans l'holocauste et à en subir les conséquences<sup>10</sup>”.

296. En même temps, l'augmentation, lors des dernières années, des forces classiques déployées dans certaines zones névralgiques du monde, crée des déséquilibres permanents de la sécurité en un jeu de balances et de contre-poids, qui suscitent notre préoccupation justifiée. Je veux parler en particulier de l'Europe centrale, du Moyen-Orient et de l'océan Indien. Encore une fois, la responsabilité spéciale des Etats-Unis et de l'Union soviétique est évidente. La détente devrait donc se manifester dans ces régions et dans d'autres régions du monde grâce à la prudence et à l'autolimitation des dépenses militaires et, en même temps, grâce à des efforts maximums pour résoudre les problèmes politiques qui se feront plus ardues avec l'escalade de la course aux armements.

297. Tandis que les grandes puissances continuent d'accumuler des armes de tous types à un rythme dépassant le niveau raisonnable de la légitime défense, certains pays industrialisés insistent sur des questions secondaires pour détourner l'attention de la grave menace que représente la prolifération verticale. Le prétexte est d'éviter la naissance de nouveaux Etats nucléaires afin de préserver le monopole de la technique nucléaire à des fins pacifiques, grâce à des procédés discriminatoires qui mettent en danger la coopération internationale en la matière. L'Assemblée générale a nettement proclamé, dans sa résolution 32/50, le droit inaliénable des pays en développement d'acquérir et de mettre au point une telle technique, conformément à leurs priorités nationales, à leurs intérêts et à leurs besoins économiques et sociaux.

298. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, a réitéré par la suite

<sup>10</sup> *Ibid.*, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 5<sup>e</sup> séance, par. 152.

ces idées et recommandé que de nouveaux efforts soient déployés pour aboutir à un consensus international sur les moyens non discriminatoires et universels qui enrayeraient la prolifération des armes nucléaires [voir *résolution S-10/2*]. Dans la poursuite de ces objectifs, il y a une responsabilité partagée entre les puissances nucléaires et celles qui ont besoin de la technique de l'atome pour accroître leurs ressources énergétiques et accélérer leurs progrès. En conséquence, et en tant que contrepartie à la non-prolifération, il faut absolument que prennent fin les pratiques restrictives et sélectives qui donnent lieu à une méfiance légitime et entravent le développement des pays les moins développés.

299. Nous estimons qu'une démocratisation plus profonde des relations internationales contribuerait, au moins, à atténuer certains des problèmes que nous examinons ici. L'unité du destin de l'homme et la coïncidence à long terme des intérêts de toutes les nations sont des faits dont il faut bien se pénétrer. Essayer d'aboutir à la paix et à la sécurité à l'échelle globale sans un développement équilibré de tous les peuples est un mythe que ce siècle ne peut se permettre. Accepter une erreur de cette ampleur reviendrait à croire que l'injustice est durable et que, actuellement, le bien-être de quelques-uns pourrait s'établir sur des bases solides aux dépens des autres.

300. Il n'est pas douteux que la faim, la misère, la maladie et l'exode des réfugiés dans différentes parties du monde ont des connotations humanitaires profondes. Mais les conséquences de ces situations vont au-delà et, dans certaines circonstances, elles provoquent des tensions politiques, avec la détérioration des relations internationales qui en découle.

301. Tel est le cas des millions de Palestiniens déplacés de leurs foyers au Moyen-Orient et dont la situation revêt une importance fondamentale pour élaborer une solution juste et durable aux graves problèmes de la région. C'est pourquoi mon gouvernement exprime aujourd'hui, une fois de plus, sa conviction que, tant qu'on n'aura pas reconnu et mis en œuvre les droits du peuple palestinien, la paix totale au Moyen-Orient sera toujours une utopie et tous les peuples de la région devront subir les pénibles conséquences de cette réalité.

302. Un autre problème grave ayant une incidence directe sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales est la situation qui existe en Afrique australe, où les questions de la Namibie et de la Rhodésie du Sud, en même temps que la persistance de l'*apartheid*, constituent un ensemble de conflits dont la gravité n'a plus à être soulignée. La position de mon pays en la matière est bien connue; de plus, elle est en complet accord avec celle de l'Organisation et nous sommes certains que tous les efforts seront faits pour que tous ces problèmes soient résolus d'une manière pacifique, rapide et juste, grâce à des négociations et conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

303. Parlant du drame des réfugiés, j'ai le devoir de mentionner que l'Argentine ne se contente pas à cet égard d'une expression de solidarité en de simples déclarations n'ayant aucun contenu réel, mais qu'au contraire elle les met en pratique par des actions tangibles. Émus par le dénuement des centaines de milliers de réfugiés du Sud-Est asiatique, nous avons ouvert nos portes à de nombreux groupes de familles, dont les premiers sont déjà arrivés dans notre pays. Entourés de l'affection de notre peuple et dans un climat de liberté et d'ordre, ces réfugiés pourront oublier les souffrances

frances déjà subies et jouir pleinement d'une vie meilleure. C'est là une autre contribution concrète que nous apportons à la protection bien comprise des droits de l'homme.

304. Pendant de nombreuses décennies, l'Amérique latine était demeurée en dehors, physiquement et mentalement, des graves conflits qui avaient sévi en d'autres parties du monde. Les Etats de notre région, après avoir lutté pour leur indépendance et l'affirmation de leur identité nationale, ont commencé de bonne heure un long processus d'intégration, favorisés par le patrimoine historique et culturel de leurs peuples, conduits de manière décisive par d'illustres hommes d'Etat de toutes les latitudes qui ont vu dans l'unité la meilleure défense possible pour préserver le patrimoine durement acquis.

305. Bien des efforts ardues ont été déployés pour établir un système interaméricain, qui constitue le premier cas dans l'histoire où des pays souverains aient jeté les fondements d'une coexistence organisée afin de régir le développement harmonieux de leurs relations et de protéger leur liberté et leur indépendance. C'est avec fierté que nous réclamons pour les pays latino-américains le privilège d'avoir proclamé et pratiqué avant tout le monde les principes fondamentaux sur lesquels reposent le droit et la justice internationaux, principes qui ont été incorporés dans la Charte des Nations Unies. Qu'il me suffise de mentionner, notamment, celui de l'égalité juridique des Etats, du respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du règlement des différends par des moyens pacifiques.

306. Mais l'Amérique latine, en dépit de son organisation et de sa physionomie propres, fait partie d'une réalité mondiale et, comme d'autres régions, elle est exposée, de nos jours, aux vicissitudes de la politique internationale, de l'ingérence étrangère, des compromis venus de l'extérieur, ainsi qu'aux conséquences d'une crise économique généralisée qui présente des caractéristiques menaçantes.

307. Nous sommes pleinement conscients de l'interdépendance des nations et de l'unité du destin de l'humanité. Néanmoins, nous sommes convaincus que pour jouer un rôle important dans les entreprises communes consistant à forger un avenir digne et acceptable, la meilleure contribution que puisse apporter l'Amérique latine est d'agir en accord et en union, de serrer les rangs, de faire connaître ses expériences et ses réalisations, de faire valoir aussi ouvertement toutes ses aspirations et tous ses droits.

308. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons faire appel à toutes nos forces, à tous nos idéaux hérités de nos ancêtres ainsi qu'aux sentiments profonds d'amitié fraternelle qui nous unissent, afin de surmonter les divergences momentanées et de servir les intérêts permanents qui nous sont communs.

309. Ces intérêts permanents sont parfois perdus de vue simplement par suite des circonstances ou sacrifices sous l'influence de certains courants politiques qui, après tout, ne font que servir d'autres intérêts complètement étrangers à notre région. Mais nous sommes convaincus que les valeurs particulières des peuples américains renforceront inévitablement l'intégration régionale qui consolidera nos structures et constituera la meilleure barrière possible aux ambitions étrangères de pénétration.

310. Dans le domaine des relations avec les pays voisins, l'Argentine voudrait, du haut de cette tribune, exprimer sa reconnaissance profonde à Sa Sainteté le pape Jean Paul II pour avoir accepté la requête que, avec la République du

Chili, nous lui avons adressée conformément à l'Accord de Montevideo du 8 janvier de cette année<sup>11</sup>, afin qu'il puisse agir en tant que médiateur pour guider les deux pays dans les négociations qu'ils poursuivent concernant la région sud du continent américain. Notre gratitude va également au Saint-Siège pour l'activité qu'il a déployée à un niveau supérieur; ses suggestions, ses conseils et ses idées ont permis un travail de rapprochement entre les deux pays dans la recherche d'une solution équitable et honorable à ce différend.

311. Pour la première fois sur notre continent, il y a quelques semaines à peine, a eu lieu la dernière réunion des pays non alignés au niveau le plus élevé de la représentation politique.

312. Pénétrés de la responsabilité qu'implique le fait d'être membre à part entière du mouvement des pays non alignés, nous sommes allés à la réunion de La Havane pour exposer la position argentine sur les questions principales de son ordre du jour bien fourni, et surtout pour contribuer avec franchise à l'examen de ses structures et du rôle qu'il doit jouer dans les affaires mondiales.

313. A cette occasion, nous avons réitéré notre conviction que le non-alignement devait continuer d'avoir une influence importante sur les questions mondiales. Il faut donc qu'il respecte les concepts fondamentaux qui ont présidé à sa naissance. Essentiellement, cela implique la réaffirmation de sa pleine indépendance et le rejet pur et simple de la stratégie de certaines puissances ou de blocs qui voudraient imposer aux autres leurs systèmes ou idéologies.

314. Le mouvement est composé de nations ayant des régimes politiques, économiques et sociaux très différents, mais regroupés dans une ferme volonté de préserver leur identité nationale et leur liberté d'action face à toute tentative de domination ou de prise de contrôle, avouée ou cachée, de la part des plus puissants. Cette unité d'objectifs dans la diversité et la pluralité constitue sa raison d'être et c'est ce qui lui donne force et autorité pour orienter la recherche constante de solutions aux problèmes très graves qui se posent à l'humanité.

315. Si, pour une raison quelconque, même momentanée, le mouvement devait abandonner sa position de non-aligné pour s'identifier avec les intérêts ou les objectifs d'une puissance quelconque, sa propre existence n'aurait plus aucun sens.

316. Nous croyons que l'échange d'opinions qui a eu lieu à la sixième Conférence a donné des résultats positifs. Nous espérons que les principes qui soutiennent et inspirent l'action commune des pays non alignés seront renforcés, car cela constituera un facteur de rapprochement, de coopération et de paix à l'Organisation des Nations Unies.

317. La République argentine, comme d'autres pays latino-américains, a souffert et a résisté, tout au long de son histoire de pays indépendant, à toutes sortes de tentatives faites pour porter atteinte à son intégrité territoriale, déterminer sa politique intérieure et modifier sa conduite dans le domaine des relations internationales. Nous avons fait face à des embargos, à des blocus, à la subversion, à des campagnes de discrédit et à des occupations du territoire national.

318. Même aujourd'hui, nous sommes victimes de l'occupation illégale d'une partie inséparable de notre territoire, les îles Malvinas, qui, en 1833, ont été usurpées par la force, ce qui a créé le différend de souveraineté qui nous oppose depuis lors au Royaume-Uni.

319. Les Nations Unies se sont occupées de ce problème à plusieurs reprises. Comme on le sait, la question des îles Malvinas figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Comité spécial de la décolonisation depuis de nombreuses années et les deux organes ont adopté une série importante de déclarations sur cette question. La dernière de ces décisions [*résolution 31/49*] demande aux deux parties au différend — les Gouvernements argentin et britannique — de procéder sans retard aux négociations pour mettre un terme à la situation coloniale qui existe dans ces îles.

320. Sur la base de cette résolution, les deux gouvernements ont déjà tenu quatre séries de négociations dont les résultats ont été portés à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies.

321. Mon gouvernement, qui a exprimé à plusieurs reprises sa conviction que les négociations directes entre les parties constituent le meilleur moyen de règlement du différend, réitère sa ferme volonté de persévérer dans la recherche d'une solution rapide et juste à ce problème. Mais la décision de l'Argentine ne peut être unilatérale. Elle doit rencontrer un état d'esprit similaire de la part des autorités britanniques afin qu'ensemble, à l'avenir, nous puissions, ensemble, supprimer le seul obstacle qui s'oppose à notre amitié traditionnelle et que nous puissions reprendre la voie d'une large coopération dans tous les domaines. Cette allusion aux îles Malvinas serait incomplète si nous n'exprimions pas ici notre reconnaissance au mouvement des pays non alignés qui, d'une façon constante et ferme, a appuyé mon pays dans ses légitimes revendications. La récente Conférence de La Havane a adopté la déclaration suivante à cet effet :

“En ce qui concerne le cas spécial et particulier des îles Falkland (Malvinas), les chefs d'Etat et de gouvernement ont soutenu de nouveau le droit de la République argentine à voir ce territoire revenir sous sa souveraineté et demandé que les négociations sur ce point soient accélérées.” [*Voir A/34/542, annexe, sect. I, par. 168.*]

322. Pour ce qui est de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, je dois dire que nous sommes préoccupés par l'intention de certaines puissances industrialisées d'adopter une législation unilatérale sur l'exploitation minière du fond des mers. Une mesure de ce genre créerait des obstacles très graves à la conclusion de cette conférence et compromettrait l'avenir de la future convention elle-même, alors que le Bureau de la Conférence a décidé de l'adopter lors de la prochaine session.

323. De même, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, nous tenons à affirmer de nouveau notre plein droit sur les zones maritimes qui relèvent de notre souveraineté nationale et notre ferme volonté de le faire respecter sous tous ses aspects, notamment pour ce qui est du passage inoffensif des navires de guerre.

324. En conclusion, je tiens à dire que la situation grave que j'ai décrite, et qui est loin d'être limitative, a des incidences néfastes sur la recherche de solutions aux problèmes globaux qui devraient encourager l'imagination et les efforts conjoints de tous les Membres de cette organisation.

<sup>11</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément de janvier, février et mars 1979, documents S/13015 et S/13016.*

325. Nombreuses sont les questions qui requièrent notre attention urgente et qui pourraient être résolues si nous utilisions pleinement cet instrument précieux de coopération qu'est l'Organisation des Nations Unies.

326. Cette assemblée générale doit continuer à se faire l'écho des problèmes du monde et, en même temps, à agir en tant que catalyseur des changements que notre époque exige. Pour cela, il est indispensable que les Etats Membres décident d'établir un ordre de priorité et que nous nous concentrons sur les questions qui, de par leur importance et leur urgence, ne pourraient être confiées à d'autres instances. Ce rôle que la Charte assigne à l'Organisation en tant que centre d'harmonisation des efforts de la communauté internationale, exige un processus de sélection, car nos ressources sont limitées. Les questions qui, par leur nature, peuvent être confiées à d'autres organismes devraient laisser la place à celles qui ont une incidence sur la paix, la sécurité et le développement et qui exigent une volonté politique de toutes les nations ici représentées.

327. Si l'on n'entreprend pas rapidement la rationalisation du travail de procédure et du travail de fond de l'Assemblée générale, nous risquons de dénaturer ses fonctions. Nous nous enliserions dans une bureaucratie énorme que nous pouvons déjà pressentir, et il serait difficile de faire une distinction entre ce qui est important et ce qui l'est moins, entre ce qui est vital et ce qui constitue un simple exercice académique, ou est de moindre importance politique ou économique.

328. Les buts et les principes de la Charte des Nations Unies font un tout cohérent qui a évolué et qui a été complété par de nombreuses déclarations et résolutions de

l'Assemblée générale, qui est l'organe politique le plus représentatif de la communauté internationale. A plusieurs reprises, le consensus a montré qu'il était un bon moyen de prise de décisions, puisqu'il engage tous les Etats Membres à concilier leurs positions en vue d'un objectif commun. Dans d'autres cas, les principes élémentaires en jeu n'ont pas permis, naturellement, de compromis ou de solutions transactionnelles. Mais dans tous les cas, l'adoption de décisions devrait être précédée d'un processus de négociation, d'accommodement et de souplesse dans le respect mutuel qui devrait garantir, outre l'efficacité du résultat, la pleine connaissance et la compréhension du point de vue de ceux qui ne partagent pas les mêmes idées.

329. Ce processus de négociation exige du temps et de la bonne volonté. Pour disposer de ce temps et pouvoir faire montre de cette volonté, il est nécessaire que l'Assemblée générale concentre ses travaux sur un nombre limité de questions prioritaires et confie les autres à différents organes du système. Ainsi seulement l'on pourra transformer l'Organisation en un outil efficace et réduire au silence ceux qui estiment que l'on n'évoque dans cette enceinte que les questions les moins importantes, faute de pouvoir parvenir à des résultats susceptibles d'être mis en œuvre.

330. Ce sont là quelques idées que nous présentons à nos collègues de cette organisation. Comme toujours, nous voulons apporter notre contribution à l'unité effective des nations ici assemblées, dans un sentiment de militantisme actif et pour défendre les idéaux élevés qui nous ont réunis à San Francisco, il y a de cela 34 ans.

*La séance est levée à 19 h 35.*